

Absente et excusée : Emilie FARINEAU

La séance est ouverte à 18 h 30. Le Président signale qu'il vient d'être averti par M. VINCENT MARTINEZ y LOPEZ d'une demande d'ajout d'un point en urgence. Cela concerne la désignation des représentants de la société de logements du Haut-Escaut. A l'unanimité, le Conseil approuve l'inscription de ce point en urgence. Le Président précise que ce point vise le retrait de la candidature d'Emilie Farineau pour le groupe MR. A l'unanimité, le Conseil approuve ce retrait.

1. Informations

Le Président signale avoir reçu une invitation pour le Conseil aux journées portes ouvertes des pompiers de la zone de secours à Blaton. Elles auront lieu le samedi 7 juin et dimanche 8 juin à partir de 10h.

2. Impositions communales

Règlement-taxe sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité – exercices 2025-2031

Il est proposé au Conseil communal de modifier le règlement afin d'y intégrer les taux prévus par la Circulaire budgétaire 2025 permettant ainsi l'indexation des montants.

Cette modification est proposée pour les exercices 2025 à 2031.

La taxe est fixée à 592,95 € euros par 0,1 mégawatt pour l'éolienne dont la puissance dépasse 0,5 mégawatt.

L'éolienne dont la puissance nominale va jusqu'à 0,5 mégawatt est exonérée.

A partir de l'exercice 2026, les taux prévus par le présent règlement seront automatiquement adaptés à l'index des prix à la consommation suivant la formule :

Taux du règlement x indice au jj/mm de l'exercice n-1

Indice des prix au jj/mm/aa

Les taux indexés seront applicables au 1er janvier de chaque exercice.

Le Président précise qu'il existe un règlement-taxes sur les mâts éoliennes qui sont destinés à la production industrielle et à l'électricité. Il est proposé au Conseil de modifier le règlement afin d'y intégrer les taux prévus par la circulaire budgétaire de 2025, ce qui permet d'indexer les montants. Comme dis en préambule, cette modification est proposée pour les exercices de 2025 à 2031. La taxe est fixée à 592,95 € par 0,1 MW pour l'éolienne dont la puissance dépasse 0,5 MW. L'éolienne dont la puissance nominale va jusqu'à 0,5 MW est exonérée. À partir de l'exercice 2026, les taux prévus par le règlement seront automatiquement adaptés à l'index des prix à la consommation, suivant une formule reprise dans la notice explicative. Les taux seront indexés et applicables le 1er janvier de chaque exercice. Ce qui veut dire

qu'on passe d'une taxe de 12 500 € par mât de 1 MW à 13 637,85 € par 1 MW d'éolienne. On en a deux sur le territoire total.

Monsieur VIVIER précise qu'Antoing est déjà fort impactée par l'industrie, notamment les carrières et la sucrerie. Il ne faut vraiment pas s'enflammer avec cette imposition et garder notre position par rapport au développement éolien sous peine d'avoir un paysage encore plus dévasté. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que, par rapport à l'éolien, si de nouveaux projets voyaient le jour sur la commune, il est vraiment important qu'ils soient ouverts aux citoyens et qu'ils puissent avoir des projets participatifs, collaboratifs, et que les citoyens que nous sommes puissent investir s'ils le souhaitent. C'est dommage que sur le territoire, cela n'existe pas. Le développement éolien fait partie de l'effort collectif si on veut réduire notre empreinte carbone. Le Président est d'accord sur le fait que cette imposition n'est pas une prise de position contre l'éolien et qu'effectivement, tout projet sera étudié quant à l'importance ou la qualité de son implantation. Monsieur VIVIER précise que, comme dit lors du dernier Conseil, il faut avoir une position réfléchie entre toutes les communes par rapport à l'éolien.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

3. Plan de Cohésion Sociale

PCS 2020-2025 – rapport financier de l'année 2024 et bilan d'activités 2020-2024

Madame HIROUX précise qu'il est proposé au Conseil d'approuver le rapport financier de l'année 2024. Étant donné que nous avons justifié 115.111,97 € de dépenses, la subvention de la Région Wallonne s'élève à 74.165,51 € (100%) et la part communale à 40.946,46 €. La commune avait reçu une première tranche de la subvention (55.624,13 €), nous recevrons donc encore 18.541,38 €. Madame HIROUX tient à remercier Madame Sibylle DEKEYSER pour tout le travail fourni dans le cadre de ce PCS.

Le Président suspend la séance et cède la parole à Madame DEKEYSER, coordinatrice du Plan de Cohésion Sociale.

Madame DEKEYSER précise que le PCS, c'est le plan de cohésion sociale. Celui de la ville d'Antoing a été adopté par la Région wallonne fin 2019. Ici, on est au troisième plan de cohésion sociale pour la ville d'Antoing, et il couvre la période comprise entre janvier 2020 et décembre 2025. La raison d'être du PCS, c'est de faciliter l'accès aux droits fondamentaux pour tous les habitants. Il y a deux agents dans l'équipe PCS : Madame Sibylle DEKEYSER, chef de projet à mi-temps, et Monsieur Adrien COCU, animateur numérique du plan de cohésion sociale, donc de l'équipe numérique, lui aussi à mi-temps. Cette année, on devait normalement présenter l'évaluation de ce troisième PCS, et aussi parler de la conception du prochain PCS, mais en fait, notre timing initial a été modifié parce que le gouvernement réfléchit encore aux modalités pratiques du prochain plan. Donc, ils ont décidé de prolonger tous les PCS actuels d'un an, celui-ci se terminera donc le 31 décembre 2026 au lieu du 31

décembre 2025. Aujourd'hui, Madame DEKEYSER présente le rapport financier 2024. Les autres années, il devait être présenté en mars en même temps que le rapport d'activité. Cette année, ce dernier est postposé au 30 juin, et on a eu ordre de ne présenter aucun rapport d'activité et d'évaluation à transmettre en 2025 et 2026. Mais on trouvait logique, avec Muriel, comme on l'a toujours fait jusqu'à maintenant, chaque année de faire un point sur l'évolution du PCS, de quand même présenter quelque chose ce soir au conseil communal. Au niveau des moyens financiers, la Région wallonne octroie chaque année une subvention qui est de 74.165,51 euros maximum, et à laquelle on doit absolument ajouter une part communale qui est de 25 % minimum du subsidé, donc minimum 18.541,38 euros. On a un total de dépenses possibles pour le PCS de 92.706,89 euros. On doit justifier cette somme minimum pour pouvoir obtenir toute l'intégralité de la subvention. Jusqu'en 2023, on avait aussi un budget complémentaire qui était le budget appelé article 20. On avait 6.712 euros, et ce budget était utilisé pour la permanence assuétude qui se tenait à la gare, en collaboration avec l'ASBL Citadelle, et qui a été arrêtée parce que l'ASBL s'est retirée du projet en septembre 2023. En 2024, on a justifié 115.111,97 euros, ce qui signifie que la subvention de la Région wallonne sera perçue dans son intégralité soit 74.165 euros, et que la part communale est plus élevée que les années précédentes pour atteindre 40.946 euros. Si le montant justifié est plus élevé cette année-ci, c'est parce que le nouveau directeur financier répartit un peu différemment les dépenses et les justifie autrement. Cette année, il a inclus dans les dépenses du PCS, tous les frais liés à l'utilisation quotidienne, si l'on peut dire, du bâtiment, proportionnellement à l'espace que les agents du PCS occupent à la ville, et à leur temps de travail. Donc on a déclaré au niveau du PCS, une proportion des factures d'eau, d'électricité, des frais de classement, des frais de courrier, des frais de copieurs. Ces dépenses ne se font pas du tout au détriment des actions du PCS, parce que jusqu'ici, on rendait toujours à peu près entre 5 à 10.000 euros à la Région wallonne. Le fait d'intégrer ces dépenses complémentaires qui sont quand même prises en charge dans la part communale, ça nous permet de recevoir l'intégralité du subsidé, en tout cas pour l'année 2024. La Ville avait déjà eu 55.624 euros soit 75 % du subsidé en mars, et on va recevoir ici, donc en mars 2025, le solde de cette subvention puisque le rapport financier justifie la totalité de la subvention. Une des actions du PCS, c'est le soutien scolaire solidaire. C'est un soutien scolaire qui est dispensé deux fois par semaine dans les locaux de l'AMo-Graine, après les cours, aux élèves qui ont besoin de remédiation. On a aussi une semaine par an en retour qui concerne plus les élèves du secondaire pour la remédiation aux examens de passage. Ce soutien scolaire est dispensé par des tuteurs qui sont des étudiants qui sont en cours de cursus pédagogique, et des bénévoles qui sont recrutés par l'AMo-Graine et qui sont défrayés par le plan de cohésion sociale. Il est destiné aux élèves de la 2^{ème} primaire à la 2^{ème} secondaire. Au niveau du bilan, en presque 5 ans, on a pu dispenser 200 séances au total, soit 42 séances par année scolaire en moyenne, qui ont permis à 66 enfants de la 2^{ème} primaire à la 2^{ème} secondaire d'être aidés régulièrement dans leurs devoirs et dans la compréhension des matières scolaires par une petite dizaine de tuteurs et de bénévoles. De 2022 à 2024, parce qu'on n'en a pas eu l'année du Covid et l'année qui a suivi le Covid, les sessions de préparation aux examens, donc là plutôt des secondes sessions, ont accueilli 26 élèves de secondaire, de 2^{ème} à la 6^{ème} secondaire, qui ont été encadrés par 6 tuteurs. Ce sont des actions qui donnent des bons résultats au niveau des élèves, parce qu'ils veulent à la fois s'améliorer dans les matières qui leur posent problèmes. Il faut savoir qu'avant le Covid, le

soutien scolaire était dispensé en groupe, donc les élèves allaient par 2 ou 3 avec un tuteur ou un bénévole qui leur expliquait la matière, et que, en fait, pendant le Covid, c'était plutôt en tête-à-tête. On s'est rendu compte que les résultats étaient vraiment meilleurs. Il y a une relation de confiance qui se développe vraiment entre le tuteur ou le bénévole (souvent des enseignants retraités) et l'enfant. Cette relation de confiance permet aux enfants d'oser demander de l'aide en disant leurs difficultés, et d'avancer dans leur matière et de combler un peu leurs lacunes. Le salon de l'emploi, c'est une 2e action du PCS. Il est organisé conjointement et à tour de rôle par les PCS d'Antoing, Brunehaut et Rumes, depuis 2018 maintenant. On essaie de regrouper en un même endroit une vingtaine de partenaires publics et privés, qui peuvent apporter aux visiteurs des infos sur les jobs étudiants, la recherche d'emploi, la reconversion professionnelle, le statut d'indépendant, ça permet d'apporter aux habitants des trois communes des informations près de chez eux. Donc la plupart du temps, les gens qui ont besoin d'aide ont du mal à trouver les informations, ne connaissent pas certaines structures, ne savent pas forcément où s'adresser, ne sont pas disponibles pendant les heures d'ouverture. Le fait d'avoir une journée par an où toutes ces structures sont rassemblées, ça permet aux gens d'avoir une meilleure connaissance de ce qui existe dans la région et aussi de tout trouver en une seule et même visite. Donc pour cette période 2020-2024, il a été organisé à Rumes en 2021, il y a eu 90 visiteurs, à Antoing en 2022, 180 visiteurs, à Brunehaut en 2023, 87 personnes, à Rumes en 2024, 94 personnes, et à Antoing cette année-ci, on a accueilli 265 visiteurs. En moyenne, chaque année, on demande aux visiteurs qui quittent le salon de remplir un petit sondage pour pouvoir savoir d'où ils viennent, comment ils ont eu l'information, ce qu'ils recherchent, et on en a tiré quelques conclusions. En moyenne, on a 43% de demandeurs d'emploi qui viennent au salon, 29% d'étudiants et 18% de travailleurs, qui sont souvent en quête d'une reconversion et qui viennent chercher des informations. Au niveau des tranches d'âges, on touche surtout des visiteurs qui sont âgés de 15 à 30 ans, c'est 58% des personnes ayant répondu au sondage, et des quadras ensuite. Cela a permis à certains visiteurs de trouver un job étudiant ou un emploi. Cette année-ci, par exemple, Antoing n'avait pas encore suffisamment de candidatures pour les jobs étudiants dans le service ouvrier pour l'été. Des services de ressources humaines des trois communes étaient présentes, et, pour Antoing, le salon a permis de compléter les désignations des étudiants pour les vacances solaires. À Brunehaut, ils ont pu recruter aussi quelqu'un pour un emploi qui s'est ouvert peut-être deux semaines après le salon. Un membre du personnel est tombé malade et ils ont pu retrouver dans leur candidature un profil qui correspondait. Ils ont contacté la personne et celle-ci a commencé cet été, soit deux semaines après le salon. On n'a pas toujours les retours de tous les partenaires par rapport aux personnes qui sont remises à l'emploi. Mais cette année, les sociétés d'intérim ont trouvé pas mal de profils. Certaines ont pu trouver des emplois, proposer des emplois, des contrats à plusieurs personnes aussi. La troisième action était « les incroyables comestibles ». Cette action avait commencé par la mise en place d'un espace potager dans la cité du haut. Un espace potager partagé y avait été mis en place. Au fil du temps, les agriculteurs ont moins pu le créer, le projet perdait un peu de son succès et on a essayé de le redéfinir autrement. L'idée, c'était de créer un espace partagé par an et d'installer des bacs potagers dans l'entité, que les voisins pourraient cultiver. Mais il fallait que cela vienne des habitants. En effet, au niveau du PCS, on peut lancer des actions, mais elles doivent répondre à un besoin, à une demande. Il faut

qu'après, les habitants prennent le projet en main et que ça ait du sens. Dans cette action-là, il n'y en avait pas vraiment au niveau des quartiers. Par contre, il y avait une demande. Entre partenaires du PCS, on se rencontre à peu près deux fois par an. Lors d'une rencontre, il nous avait été expliqué qu'au niveau de la maison de repos, ils avaient envie de développer quelque chose avec les résidents. Il a été décidé de réorienter cette action en 2023, de travailler avec les résidents de la maison de repos en collaboration avec les ergothérapeutes et l'Asbl Jardins Bios du Hainaut. Un projet a été développé avec eux pour faire des semis, des plantations, entretenir les bacs de potagers. On a acheté des potagers adaptés aux personnes à mobilité réduite pour qu'elles puissent aussi participer au projet. Et on a quand même pu accueillir une douzaine de participants au départ dont une dizaine a continué depuis dans ce projet d'entretien de bacs potagers. C'est un projet qui fonctionne. La mise en place d'un Alzheimer Café a été lancée en novembre 2023, en partenariat avec la Ligue Alzheimer. On avait eu plusieurs retours de personnes qui disaient qu'elles étaient confrontées à la maladie, qu'elles ne savaient pas trop quoi faire, que c'était un peu compliqué. Quand on a contacté la Ligue Alzheimer, elle nous a dit, oui c'est vrai, dans votre région, il y en a un à Tournai, mais les gens d'Antoing ne vont pas forcément à Tournai. Il y en a un aussi à Frasnes mais la Ligue trouvait opportun d'en créer un à Antoing. Le projet a été lancé avec deux animatrices bénévoles qui ont été formées par la Ligue Alzheimer, spécifiquement pour pouvoir animer ces Alzheimer Café. Ils sont destinés aux personnes concernées de près ou de loin par la maladie. Ils ont lieu tous les deuxièmes mardis du mois, de 14h à 16h, c'est un horaire imposé par la Ligue Alzheimer, à la bibliothèque. C'est un atelier qui est gratuit et sans inscription préalable. Depuis novembre 2023, on dénombre 39 participants. Les premières séances ont accueilli entre 8 et 10 participants, toujours avec l'effet de la découverte et de voir comment ça se passe au début. On a moins de fréquentation depuis septembre 2024 (3 à 4 personnes en moyenne). On a à la fois des proches de malades, une personne qui souffre elle-même de l'Alzheimer, des visiteurs qui veulent parfois obtenir des informations sur la maladie, parfois aussi se rassurer en se disant « nous on oublie parfois des choses, est-ce que c'est ça ou est-ce que c'est pas ça ? » Et des étudiants qui ont demandé des informations aussi par rapport à un travail de fin d'études ou à un travail spécifique à réaliser sur l'Alzheimer Café. On a moins de fréquentation, c'est vrai, mais au niveau de la Ligue, ils relativisent beaucoup en disant qu'il n'y a aucune obligation pour les gens de participer à tous les ateliers d'Alzheimer Café. Ils ont peut-être besoin, les participants, les proches, de venir une fois parce qu'ils sont en difficulté, puis quelques fois après, voilà, ça va mieux, ils en ont moins besoin, puis revenir quelques mois après. Cette baisse de fréquentation, cette variation, en tout cas, cela ne les inquiètent pas, ils la rencontrent dans tous leurs ateliers d'Alzheimer Café. Les activités de rencontre pour personnes isolées : on a regroupé dans cette appellation les ateliers toc-toc du foyer. L'objectif était d'inciter les personnes isolées à sortir de chez elles et de se rencontrer dans des activités qui correspondent à leur centre d'intérêt. Cet atelier a pris place au Foyer socioculturel d'Antoing. On a un atelier toc-toc cuisine, où les gens apprennent à se réunir pour préparer un menu à bas prix avec des produits de saison. Et on a un atelier toc-toc déco où les gens se réunissent pour créer des éléments de décoration à base de matières de récupération. On a eu une trentaine d'ateliers entre 2020 et 2024. Il y en a un par semaine, sauf pendant les vacances scolaires. On a entre 12 et 14 participants à chaque atelier. Les participants sont tous très unis. Il y a une très forte cohésion de groupe et ça a permis aux

participants de se créer ou de se recréer un réseau social. On avait tellement de succès pour les ateliers cuisine qu'on a essayé de scinder l'atelier en deux et prévoir une autre séance sur la semaine. Les participants s'entendaient tellement bien qu'ils n'étaient pas d'accord. On essaie dès lors de faire une tournante pour que les participants puissent venir de temps en temps ou céder leur place à d'autres nouvelles personnes qui peuvent, elles aussi, être intégrées. Et cette tournante finalement fonctionne assez bien depuis la rentrée des ateliers, donc en septembre 2024.

Le salon des aînés. On voulait organiser tous les deux ans un salon qui puisse répondre aux questions que se posent les aînés sur leur santé, les loisirs, la sécurité, la mobilité, les pensions. Le premier salon a été organisé le 1er juin 2023, l'après-midi, au centre administratif. On a eu 138 visiteurs. On avait organisé des petites présentations des activités qui se pratiquent sur l'entité : des marches, des randonnées vélo, un petit after-work des aînés. Cela a bien fonctionné et avait été mis en place en collaboration avec le conseil des aînés et avec le service des aînés. Suite à ce salon, on n'a pas encore organisé le suivant cette année, parce que le nouveau conseil des aînés vient d'être installé et, avec Madame l'échevine, on préfère laisser le temps au nouveau Conseil de voir comment il voudrait l'organiser. Il sera donc prévu dans le courant du 2e semestre, voire dans le courant du 1er semestre de l'année prochaine. Mais on avait eu une demande lors du précédent salon des aînés de pouvoir avoir un guide de ce qu'il se fait sur l'entité, qui répertorierait tous les services qu'ils pourraient retrouver dans un petit fil papier. Ce guide est désormais finalisé et sera imprimé la semaine prochaine. Il sera disponible au début du mois de juin, ici au centre administratif. Et il sera évidemment amené à évoluer en fonction des nouveautés, des choses qui vont changer au sein de l'entité, des desiderata du nouveau conseil des aînés également. Mais la première ébauche, le tout premier livre, sortira dans le courant du début du mois de juin.

Le cadastre des volontaires et des bénévoles. Dans cette action, on avait comme souhait de créer une base de données qui rassemblerait les coordonnées des habitants de l'entité qui sont prêts à partager leurs compétences avec d'autres pendant leur temps libre et qui pourraient mettre en relation ces habitants avec les organismes de recherche des bénévoles au sein de l'entité. On avait conclu une convention avec l'Asbl « Give a day » depuis septembre 2021. On a 21 associations qui sont inscrites sur cette plateforme et 30 bénévoles. Et on a eu 6 matchings connus. Le terme matching veut dire que les associations ont pu trouver des bénévoles qui demandaient à aider une association. On en a 6 qui sont connues, notamment l'Office du Tourisme qui a pu trouver un jeune photographe amateur pour photographier les moments de ses festivités. Des personnes qui ont aidé au montage d'un chapiteau pour une fête d'école de l'entité. Cette action fonctionne moyennement. Quand on s'est rencontrés avec les partenaires du PCS, on s'est dit que ce n'était peut-être pas une action qui pouvait être continuée en tant que telle. La plateforme « Give a day » coûte assez cher par rapport aux résultats qu'on en retire. Donc on a décidé de mettre un terme à cette convention. Et on est en réflexion pour passer par une autre plateforme « le service du volontariat » qui est moins onéreuse voire gratuite pour les habitants et pour les associations. C'est un projet qu'on voudrait continuer mais d'une autre manière.

Le Déclik Numérique, c'est notre espace public numérique ici à Antoing. On s'était rendu compte en discutant avec la bibliothèque et le foyer, qu'on avait une fracture numérique qui était quand même bien présente. On a l'impression que tout le monde a un ordinateur chez soi, un téléphone, que les jeunes savent se servir de leur téléphone et de leur ordinateur pour créer des devoirs pour l'école, que les aînés savent s'en servir

relativement bien, que les adultes n'ont pas de problèmes avec l'informatique. Sauf qu'on se rend compte que concrètement, c'est quand même compliqué et qu'il y a de plus en plus de choses qui passent par l'informatique et les nouvelles technologies. On a eu envie de proposer un service qui donnait accès aux nouvelles technologies en engageant un coach numérique à mi-temps. Donc quand la permanence sur les assuétudes avec l'Asbl Citadelle s'est terminée en septembre 2023, on avait avec eux un transfert d'argent qui équivalait à l'engagement d'un mi-temps. On a pu engager un coach numérique à mi-temps au sein du PCS avec ce transfert d'argent-là depuis septembre 2023. On a lancé des permanences en mars 2024. Il faut savoir qu'en fait la création de cet espace numérique fait suite à un appel à projets « création de nouveaux EPN » qui était subventionné. On pouvait avoir jusqu'à 30.000 euros de subvention. Ainsi qu'à un autre appel, « Aide aux seniors », pour lequel on pouvait avoir jusqu'à 20.000 euros de subvention. Et on a été retenus pour les deux. Avec cet argent, on a pu compléter le mi-temps de l'animateur et l'engager à temps plein. Ce qui lui a permis vraiment de plancher sur la création de permanences et de pouvoir en organiser dans toute l'entité et ce, depuis juillet 2024. En 2024, on a eu 248 accès à la plateforme des satellites numériques. Donc 248 personnes qui ont poussé la porte de l'EPN et on a 51 participants réguliers aux permanences (8 à Antoing, 4 à Bruyelle, 10 à Fontenoy, 3 à Péronnes, et 26 en aide individuelle dont 2 à Calonne et 1 à Maubray). Il y a une permanence organisée chaque semaine dans tous les villages de l'entité. L'animateur discute avec les participants qui ont souvent les mêmes intérêts de semaine en semaine sur les thèmes qu'ils souhaitent aborder en fonction de leurs difficultés et de leurs préoccupations dans la vie quotidienne. Et il prépare chaque fois des petits modules pour la semaine suivante qui concernent les sujets qui ont été choisis par les citoyens. Cela fonctionne très bien, c'est très convivial. En plus du fait que cela puisse les aider dans leur démarche au niveau des technologies, ça permet aussi de créer de la convivialité et des rencontres au sein des villages. Atelier de réparation de vélos. Je suppose que tout le monde ici ou presque connaît Jean-Claude qui anime l'atelier de réparation de vélos à la gare d'Antoing. Ces ateliers ont lieu chaque année depuis le début du PCS, même le PCS précédent, entre fin mars et fin octobre. Il est présent tous les mercredis après-midi et tous les samedis matin à la gare d'Antoing. Il accueille les gens qui ont des problèmes avec leur vélo. Il leur explique comment effectuer la réparation, et essaie de leur montrer le plus possible les bons gestes à poser pour que, si après ils rencontrent une difficulté, ils puissent eux-mêmes réparer leur vélo et savoir quoi faire. On leur demande juste le prix des pièces pour les réparations. Et encore, on a un partenariat avec IPALLE pour récupérer les vélos qui sont jetés dans les parcs à conteneurs ou qui sont retrouvés par la police. Ainsi, on peut récupérer les pièces et ne pas devoir faire payer le coût des pièces au participant. On a en moyenne 60 ateliers par an. On en a eu seulement 21 l'année du Covid. On a eu 38 participants en 2020. L'atelier n'avait pas su vraiment être organisé parce qu'au niveau des normes Covid, on était un peu restreints. 125 en 2021, 203 en 2022, 268 en 2023 et 332 en 2024. On est le seul atelier de réparation de vélos qui reste gratuit. Il y a de plus en plus de personnes qui viennent chez nous, même des entités voisines, pour faire réparer leur vélo. Les formations théoriques au permis de conduire. C'est une formation qui est organisée deux fois par an, ici à Antoing. Elle est destinée prioritairement aux candidats ayant peu de moyens financiers. Elle est toujours ouverte en priorité aux bénéficiaires du CPAS. Les assistantes sociales rencontrent les gens qui ont besoin d'avoir leur permis de conduire théorique pour

pouvoir trouver un travail. On leur réserve une place en priorité. Et on essaie toujours de les organiser pendant les vacances scolaires. Ainsi, quand il reste de la place (souvent 7 ou 8), on peut les ouvrir aux jeunes de l'entité. Ils profitent de leurs vacances pour venir passer une semaine à apprendre toutes les subtilités du permis théorique. C'est Multimobile, notre partenaire, qui donne cette formation. Elle a lieu en huit demi-journées. Et le dernier jour, ils vont au centre d'examen pour passer leur examen théorique. Maintenant, si vraiment ils ne se sentent pas prêts, ils peuvent attendre encore un peu et le repasser après. Mais en général, ils le font dans la foulée. Et en général, ça fonctionne plus ou moins bien. On a eu une session au cours de l'année 2020, toujours à cause du COVID car on avait été limité. Et il y en a eu deux par an depuis 2021. On a toujours 12 inscrits par session. C'est le maximum. On a parfois des listes d'attente, parfois pas. On a en moyenne 17 réussites par an sur les 24 candidats. S'ils échouent la première fois, et bien qu'on leur demande, ils ne nous tiennent pas toujours au courant de leur réussite. On sait en tout cas que 17 personnes sur les 24 candidats ont réussi au premier essai. On a proposé aussi la formation pratique. Elle est destinée prioritairement voire exclusivement aux candidats qui ont peu de moyens financiers et identifiés par le CPAS. Ce sont des bénéficiaires du RIS souvent. Multimobile, le partenaire, a une voiture à double commande, un formateur qui vient aussi pendant 20 heures avec les candidats. La voiture est également mise à disposition le jour de l'examen pratique au centre d'examen. On a eu deux demandes de suivi pratique. C'était en 2020 à 2024, une en 2023 et une en 2024. Les candidats payent 235 euros. Ils peuvent demander au CPAS un étalement et rembourser de manière progressive si le coût est trop important pour eux. Le PCS a à chaque fois pris en charge les 600 euros restants. La formation coûte au total 835 euros. Ils ont tous les deux réussi leur permis pratique. La dernière action qui avait été mise en œuvre l'année passée, c'était le coaching d'orientation dans le cadre d'un projet professionnel. L'idée, c'était de permettre à 5 ou 6 personnes en recherche d'emploi, âgées de 18 à 40 ans, de bénéficier d'un coaching professionnel de 2 mois, donné par la MireWapi, qui les aiderait à trouver leur voie. C'est un projet qui permet vraiment aux personnes qui participent de présenter leur projet professionnel à la MireWapi qui va travailler avec eux toute une série de choses qui sont très importantes pour aller jusqu'à l'emploi. La communication professionnelle, comment parler à un employeur, comment se présenter à un entretien d'embauche, comment utiliser les outils numériques pour pouvoir rechercher un emploi, les règles d'hygiène de base, ça semble évident, mais ça ne l'est pas pour tout le monde, la mobilité, comment aller jusqu'à un rendez-vous professionnel quand on n'a pas de voiture, quels moyens de transport emprunter, quand on prend un transport en commun, comment aller travailler à vélo ou à pied, travailler l'image de soi, et au final, à la fin de ce coaching, avoir un stage de 2 semaines en entreprise pour pouvoir confirmer que ce choix professionnel leur correspond bien. C'est une action qui a été développée en partenariat aussi avec le PCS de Rumes. On avait 10 candidats l'année passée, c'était entre septembre et novembre. Il y a eu 7 candidats d'Antoing et 3 de Rumes. Parmi les 7 candidats, on n'en avait plus que 6 à Antoing, parce qu'une personne a abandonné au début de la formation. Il y en a quand même 4 qui ont réussi à signer un CDD de 3 ou 6 mois, et les autres ont poursuivi leur recherche d'emploi. Mais ça permet vraiment de remettre les personnes sur les rails. Il y a une nouvelle formation qui est prévue cette année et qui commencera aussi à la fin du mois d'août. Voilà pour le bilan 2020-2024. L'année prochaine, nous vous présenterons les actions qui vont continuer pour le prochain PCS. On a déjà

commencé à réfléchir avec les partenaires du PCS, il y a deux mois maintenant, pour dégager des pistes, voir ce qui était encore intéressant à continuer, voir ce qu'on allait peut-être arrêter parce que ça fonctionnait moins bien, réfléchir à ce qui manque encore au sein de l'entité. Le PCS, c'est vraiment un outil qui est développé pour et par les habitants avec les associations locales. C'est vraiment un travail de réseau. On ne travaille pas tout seul dans son coin, on essaie vraiment de faire en sorte que le PCS soit le reflet de ce qui manque et de ce qui doit exister à Antoing pour l'accès aux droits fondamentaux de tous les citoyens.

Le Président remercie Madame DEKEYSER pour son exposé et son précieux travail pour la réussite de ce PCS. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ remercie également Madame DEKEYSER. On a un PCS, on le dit chaque année, qui est relativement, voire très efficace sur la Commune. Notre employée, à savoir Sibylle, y est pour beaucoup en termes de fédération des forces vives et d'animation de ces différents acteurs. Il faut insister sur l'intérêt de renforcer l'axe intergénérationnel. On est dans une époque où l'individualité prime beaucoup, on ne connaît plus ses voisins, beaucoup de personnes sont malheureusement très isolées, et donc on a un rôle à jouer par rapport à ça, en collaboration avec les écoles, avec les associations, la maison de repos, continuer à collaborer avec la SLHE, évidemment. On est face à un défi pour lequel le PCS, semble-t-il, pourrait être un acteur important à l'avenir. On parle de 180.000 personnes qui risquent d'être exclues du chômage en 2026. Antoing ne sera pas épargnée, et nous aurons des personnes malheureusement qui vont devenir peut-être et malheureusement des allocataires sociaux. Il faudra continuer, voire renforcer les mesures telles que le permis pratique et théorique, renforcer les mesures par rapport au salon de l'emploi, essayer d'avoir peut-être davantage d'employés locaux durant ce salon. Il y en a déjà plusieurs, mais le fait de les avoir dans un même espace pourrait faciliter les choses. Tout le monde n'est pas forcément à l'aise pour écrire ou pour interpellier un employeur local. Ce salon a sa raison d'être. En lien avec le CPAS, évidemment, c'est renforcer les mesures en faveur des articles 60. Au niveau du Déclic Numérique qu'on a évoqué, on a bien avancé au niveau communal par rapport à ça, avec l'engagement d'une personne à temps plein. Le travail a débuté sur le terrain et il faut vraiment le faire savoir. Il faut continuer à mettre des moyens dans cet axe, parce qu'on a beaucoup de personnes qui sont en plein désarroi face au numérique, qui ont beaucoup de difficultés à gérer un téléphone, un ordinateur. Notre tranche d'âge se débrouille encore, on nous dit de créer un compte Its Me, de se logger, etc. Mais ce n'est pas le cas de tout le monde. Ne parlons pas des personnes plus âgées qui, très souvent, pataugent complètement. On a un phénomène d'ici, c'est-à-dire qu'il y a une criminalité qui ne va pas cesser demain. Les truands, entre guillemets, sont de plus en plus inventifs. Il n'y a pas eu de cas récent de démarchage avec des faux policiers ou autres dans la commune. Mais dans des communes voisines, il existe des cas concrets où des personnes se sont fait escroquées pour des sommes phénoménales. Ce sont des gens qui viennent chez vous, qui se font passer pour la banque, qui appellent avec le même numéro. Il faut vraiment continuer la prévention à ce niveau-là. Au niveau mobilité, il faut continuer cet axe, bien évidemment. Renforcer, on l'a évoqué, pour le futur, si possible, les horaires de taxi social. Mettre en place une plateforme de covoiturage comme ça a été évoqué serait une bonne chose. Le vélo ou autre trottinette, c'est un moyen de déplacement aussi. Bien évidemment, poursuivre cet atelier de réparation. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ n'est pas fan de la gratuité quel que soit le

domaine pour lequel elle est pratiquée. Il faudrait une responsabilité minimum des bénéficiaires de cet atelier et faire payer ne serait-ce que l'euro symbolique. La gratuité n'est pas une bonne chose. Il ne faut pas tuer les gens, évidemment, mais demander 1 ou 2 euros, ce n'est pas grand-chose. Il ne faut pas oublier qu'il y a le secteur privé, pas sur Antoing mais bien sur Hollain, Tournai ou ailleurs, il y a des professionnels. Il ne faudrait pas non plus qu'ils soient complètement lésés. La démarche de demander assez rapidement une participation serait une bonne chose. Un dernier point qu'on a évoqué pour les projets futurs, il serait intéressant de réfléchir à une maison des associations digne de ce nom. Ce ne serait pas simplement un local. On a déjà des locaux, et beaucoup, on s'en est rendu compte durant la visite des bâtiments communaux. Quand on fait le bilan, on a beaucoup de bâtiments, de salles mises à disposition d'associations, de clubs divers. Ce serait une bonne chose d'avoir un bâtiment dans lequel on puisse avoir un accès assez facilement, qu'il soit occupé par une association ou l'autre, un lieu où il y a une salle où on peut se réunir assez facilement, et surtout du matériel à disposition comme des photocopieurs. C'est complètement idiot de forcer chaque association à acheter du petit matériel tel que des plastifieuses, des rogneuses. On pourrait mettre tout cela à disposition des associations avec une gestion bien évidemment encadrée, car comme tout le monde, cela devient compliqué. La commune impose de plus en plus de règles à ces associations qui organisent des événements publics, sportifs. Les budgets commencent à être serrés. Ce serait une bonne chose de créer assez rapidement, avec des partenaires solides, un lieu fédérateur pour les associations. Si les moyens sont insuffisants au niveau régional, il faut débloquer des moyens au niveau communal parce qu'il y aura matière et malheureusement des bénéficiaires, comme je l'ai évoqué, qui vont frapper à la porte de nos services de manière générale.

Monsieur VIVIER précise que la commune a eu 100% du subside régional, et donc la part communale est de 100% aussi en intégrant la location, entre guillemets, du travail des membres de l'équipe, des bâtiments, une partie de l'électricité et de l'eau sur l'année. Si on prend ces chiffres-là, finalement, il faudra les indexer l'année prochaine. Si le subside régional n'augmente pas, on va devoir diminuer nos actions, malheureusement, pour savoir se payer, puisque c'est nécessaire ici de se payer nous-mêmes avec les subsides. N'est-ce pas un peu dangereux ? Le Président précise que les calculs au prorata, tels qu'ils ont été exprimés, ne mettent pas en péril l'organisation des activités. Il n'y a pas de danger à l'avenir sur ce point. Maintenant, il est clair que le gouvernement Arizona a clairement tendance à sabrer dans les budgets et autres subsides. On n'est pas à l'abri éventuellement d'une mesure, mais ce serait contre-productif dans leur chef, puisqu'ils ont la volonté de réinsertion des chômeurs. On les voit mal aller sabrer ou ne pas vouloir indexer certains subsides. Ce serait un peu scier la branche sur laquelle ils sont placés. Effectivement, Antoing ne sera probablement pas à l'abri de cette exclusion du chômage de travailleurs. À quelle échelle ? Nul ne le sait. On sera vigilant, en tout cas avec le CPAS, à ce qu'on puisse aider, dans la mesure du possible et de nos moyens, les personnes qui frappent à notre porte, à travailler également à travers le plan de cohésion sociale. On a déjà renforcé plusieurs interactions avec les articles 60 entre la ville et le CPAS justement pour renforcer notre main d'œuvre communale avec des personnes qui ont découvert ce que c'était que de tailler un arbre, etc. Il y a aussi un côté formation qui est fait et des personnes qui sont heureuses de nous avoir rejoints et qui s'épanouissent. On a

aussi ce rôle d'insertion professionnelle et aussi social qu'on remplit avec nos services. Il y a eu une réunion très constructive il y a deux mois avec l'ensemble des acteurs qui permettent de constituer le plan de cohésion sociale et avec lesquels on a pu avancer sur certaines pistes en déterminant les mesures qui devaient peut-être changer. D'autres verront peut-être le jour. Et là, effectivement, la ville devra aussi réfléchir à un financement, toujours dans la mesure du possible, si à un moment donné on doit compenser une éventuelle perte. Mais on ose imaginer qu'en ayant pris de pareilles mesures, le gouvernement Arizona ne va quand même pas venir sabrer dans des outils qui vont nous permettre de pouvoir réinsérer des gens. Madame DEKEYSER rappelle que la part communale doit être de minimum 25%, mais elle peut être de 150% s'il le faut. En fait, il n'y a pas de plafond à la part communale. Il faut qu'elle soit minimum de 25% pour qu'on puisse avoir la totalité du subside régional. Mais elle peut dépasser ce pourcentage. Il y a des communes où, juste l'engagement du chef de projet est couvert par le budget, et donc forcément la part communale, elle, est beaucoup plus importante pour que les actions puissent être mises en œuvre. Ici, au niveau de la part communale, tout ce que le directeur financier a fait, les dépenses qu'il a remises dans le PCS, c'était quand même déjà payé par la commune avant, donc c'est juste un travail d'écriture.

Monsieur BONNET remercie Madame DEKEYSER pour sa présentation et félicite le travail réalisé par les deux personnes qui travaillent au PCS, à savoir Sibylle et Adrien. Concernant l'atelier de réparation de vélo, les chiffres augmentent de manière assez considérable, c'est très bien, mais la gratuité l'interpelle également, pas forcément la gratuité pour les Antoiniens, mais surtout pour les habitants d'autres communes. Si, à un moment donné, le service proposé est de qualité, il faudrait peut-être se pencher et savoir si on peut encore proposer ce service de qualité aux Antoiniens. S'il y a trop de personnes d'autres communes qui viennent dans cet atelier, on ne doit pas être non plus victime de notre succès. Il y a de quoi aussi s'interroger sur le mi-temps de Sibylle, le PCS ne fait qu'évoluer, est-ce suffisant pour développer ce plan de cohésion sociale de manière généreuse au niveau des services communaux. Ne faudrait-il pas aussi penser à réévaluer éventuellement ce poste. Le Président signale qu'il est important de préciser, par rapport à l'atelier vélo, que grâce aux campagnes de collecte organisées dans les recyparks, des vélos nous viennent également d'autres entités. Notre recypark est commun avec Brunehaut, et donc, au final, on bénéficie d'une certaine manière de pièces d'autres personnes. C'est vrai que la gratuité, ça peut parfois être discuté, mais on ne manque jamais de pièces, dans le sens où on récupère plusieurs vélos. On est parfois capable de réparer 5 vélos, avec un seul qui est revenu pour pièces, comme expliquait une fois Jean-Claude. Mais voilà, l'un dans l'autre, le service n'est pas en péril, parce qu'il y a d'innombrables vélos dans le local qu'occupe Jean-Claude. De ce côté-là, très clairement, il n'y a pas de soucis quant à l'accès ou autre. Au contraire, cela permet effectivement aux gens d'utiliser des moyens de mobilité douces, et qui bénéficient aussi à notre planète, et donc quelque part, c'est un petit service qu'on rend à notre modeste échelle communale, mais qui a son pesant d'or, au final, dans la balance. Quant au travail, Adrien est venu renforcer l'équipe. On voit que c'est une équipe qui tourne très bien et on s'est tous associés ici autour de la table pour les remercier quant au travail fourni. Pour le moment, il n'y a pas vraiment de besoins qui ont été quantifiés en la matière. On a trouvé une bonne manière de travailler au niveau du PCS, sur l'entité en tout cas, pour continuer à développer un super programme pour les années

à venir, une fois que celui-ci sera clôturé au 31 décembre 2026. Mais on restera vigilants. Monsieur BONNET, précise, qu'au niveau de l'atelier de réparation vélo, ce n'est pas forcément le niveau de la quantité des pièces qui était visé par son intervention. Pour s'y être rendu une fois, il y avait six personnes en attente. Personnellement, il n'a reconnu personne de l'entité même s'il ne connaît pas tout le monde. Se disant qu'il en aurait pour deux heures d'attente, il avoue avoir fait demi-tour. Madame HIROUX précise qu'elle y sera attentive lors des prochaines rencontres du PCS. Par rapport à l'atelier vélo, on peut en rediscuter aussi avec les différents partenaires, lors des prochaines rencontres, pour voir ce qui est judicieux de mettre en place. La porte n'est pas fermée par rapport à la gratuité. Cela sera rediscuté autour de la table. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que la saison vélo commence maintenant. Que le Collège prenne une décision rapidement pour mettre un prix minimum pour les antoiniens (1 voire 2 euros ce n'est pas grand-chose). C'est un service de qualité, financé en partie par la commune, et qui doit bénéficier en priorité aux antoiniens. Par rapport à la saison sur la saison vélo. On pourrait peut-être pratiquer deux tarifs, un tarif pour Antoing et un tarif pour l'extérieur. Le Collège doit vraiment réfléchir là-dessus et prendre une décision dans les semaines qui viennent. 332 réparations en 2024, c'est costaud pour un volontaire. Le Président rappelle que ce dernier forme d'autres personnes.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sibylle DEKEYSER
Politique responsable : Muriel HIROUX

4. Commission Locale pour l'Énergie

Rapport d'activités de la commission locale pour l'énergie (CLE) pour l'année 2024

Vu l'article 31 quater, §1^{er}, alinéa 2 du décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation des marchés régionaux du gaz ;

Vu l'article 33 ter, §1^{er}, alinéa 2 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation des marchés régionaux de l'électricité ;

Vu le rapport d'activités de la Commission Locale de l'Energie dressé par son Président et réceptionné le 1^{er} avril 2025;

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le rapport d'activités de la Commission locale pour l'énergie pour l'année 2024.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale avoir reçu le rapport, mais doute que tout le monde ici autour de la table sache quelle est la mission et le titre de cette commission, surtout qu'il y a pas mal de nouveaux conseillers. Est-ce qu'on peut juste rappeler en deux mots ? Le Président précise que, très simplement, la commission locale pour l'énergie permet d'aider toute personne qui, malheureusement, rencontre des difficultés à payer ses factures d'énergie. Elle peut frapper à la porte du CPAS pour pouvoir bénéficier d'une aide, éviter les coupures qui sont véritablement dangereuses et problématiques, et donc essayer de trouver une solution avec plusieurs partenaires autour de la table. Monsieur COURTOIS ajoute que le

CPAS n'a pas la mainmise sur ces réunions puisqu'elles sont programmées par le gestionnaire de réseau. En fait, il y a deux missions principales dans cette clé. Ce sont d'abord les clients qui perdent leur statut qu'on appelle le tarif social, le statut protégé. Et donc, ils passent vers un fournisseur commercial. Et la deuxième, c'est une aide qui est octroyée à savoir le secours hivernal, mais uniquement pour le gaz et pour des gens qui ont déjà un compteur à budget, niveau gaz. Et donc là, il y a une aide qui est octroyée. Par exemple, s'ils rechargent 5 €, ils peuvent surconsommer 230 % des 5 €. Donc ça équivaut à peu près à 17 €. Donc quand ils rechargent 5 €, ils ont droit à 17 € de surconsommation. Ce sont principalement les missions de cette clé, mais qui ne dépend pas du CPAS. Le CPAS y met un représentant mais c'est vraiment sous le contrôle du gestionnaire de réseau. Comparé à d'autres communes, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que les chiffres sont relativement bas. On peut s'en réjouir. Il serait quand même judicieux, avant d'en arriver à ce stade où on est encore dans la médiation, de mettre des moyens dans la prévention. Et donc de voir au niveau de la commune et du CPAS si on ne peut pas aller plus loin par rapport à des personnes précarisées qui auraient des bâtiments plus vétustes, des moyens d'énergie relativement coûteux, électriques notamment. On n'est pas à l'abri de nouvelles crises au niveau mondial par rapport au prix de l'énergie. Monsieur COURTOIS précise que ce n'est pas du tout la mission de la clé. Il est justement indiqué dans le rapport et dans les dernières phrases que l'aide de première ligne intervient déjà. Les assistants sociaux sont déjà sur le pont. Et c'est pour ça qu'il y a une diminution forte du nombre de réunions. Il y a 10 clés qui ont d'ailleurs été annulées grâce à ce service de première ligne. Et cela ne concerne que le gaz. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ estime que la prévention, en lien avec le service logement de la ville pourrait s'avérer utile. Le Président signale que cela pourrait s'envisager.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

5. Marché public

Marché de travaux – Travaux d'aménagement et de finition de la salle de spectacle de l'immeuble communal « Le Scaldis » – Approbation du CSCH, de l'estimation, du mode de passation (procédure ouverte) et des conditions de marché

Monsieur BOCQUILLON précise qu'il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges régissant les travaux de rénovation de la salle du Scaldis, rue Wattecant n°2 à 7640 Antoing. Ces travaux comprennent notamment :

- Le remplacement / renforcement de la structure métallique supportant le revêtement de toiture ;
- La mise en œuvre d'un exutoire de fumée en toiture de la grande salle ;
- La mise en œuvre d'un faux-plafond isolé thermiquement et acoustiquement ;
- L'isolation thermique et acoustique des murs extérieurs de la grande salle du Scaldis ;
- Le remplacement des chaudières au mazout existantes par des chaudières au gaz naturel ;
- L'installation d'un système de ventilation double flux ;
- Le remplacement du système de régulation ;
- L'aménagement du balcon de la grande salle en auditoire / local régie ;

- La mise en œuvre d'armoires sécurisées destinées au matériel du régisseur ;
- Le remplacement de l'éclairage de la grande salle, du bar, des loges et du balcon ;
- La fourniture et l'installation de matériel scénique (faux-gril, équipes canadiennes, treuils, perches, matériel de sonorisation de scène, etc.) ;
- L'installation d'une centrale de détection incendie.

Ces travaux seront financés par emprunt et via l'appel à projets « *Plan de facilité pour la Reprise et la Résilience de la Belgique (PRR) – Infrastructures culturelles* », la subvention étant plafonnée à 328.181,88 € hors TVA.

Le mode de passation est la procédure ouverte.

Conditions du marché :

- Marché divisé en 3 lots :
 - Lot 1 : Travaux d'aménagement, de rénovation et de mise en conformité ;
 - Lot 2 : Scénographie / équipement scénique ;
 - Lot 3 : Travaux de parachèvements et divers
- Option exigées (lot 2) : praticables de scène, écran de projection pour l'auditorium du balcon, matériel de sonorisation de scène (enceintes et amplis) ;
- Estimation du marché :
 - Lot 1 : 936.373,84 € hors TVA ;
 - Lot 2 : 270.000,00 € hors TVA + 56.000,00 € hors TVA pour les options exigées ;
 - Lot 3 : 170.522,91 € hors TVA.
- Critères d'attribution : le prix (pondération : 65) et le délai d'exécution (pondération : 35) ;
- Délai de validité de l'offre : 180 jours de calendrier ;
- Délai de garantie : 12 mois calendrier ;
- Cautionnement : 5% du marché ;
- La révision de prix s'applique ;
- Avance : 20% pour une micro-entreprise, 10% pour une petite entreprise, 5 % pour une moyenne entreprise ;
- Les variantes et options libres ne sont pas autorisées ;
- La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre ;
- Agréation requise pour le lot 1 (catégorie D, classe 4) et 3 (catégorie D, classe 1).

Monsieur VIVIER signale qu'on y est enfin dans ce dossier. On en parlait déjà il y a 15 ans. Le montant est quand même assez conséquent. Donc, un subside de 328.000 euros, c'est quasiment 1,5 million d'euros pour le total. Donc, c'est quand même 1,2 million d'euros de part communale. Ce n'est pas négligeable. Dans le dossier, on a bien vu que c'était assez détaillé. N'oublions pas que le premier équipement est mis en partie dans les articles. Mais tout n'y est pas. Alors, est-ce que vous avez encore prévu, par la suite, un premier équipement qui va venir s'ajouter à ce montant ou pas ? Et si oui, quel en serait le montant ? On parle ici, par exemple, des chaises. A-t-on pensé à l'eau côté bar ? On peut espérer que ces points ont été vérifiés, mais qui coûtent cher aussi. Espérons que cette note ne va pas être plus salée que prévu parce qu'on n'a quand même, pour une fois, pas beaucoup de subsides sur un dossier comme celui-là. Il faut faire attention quand même de ne pas aller trop vite dans toutes les dépenses et ne pas foncer tête baissée. Le Président précise que c'est la raison pour laquelle on travaille par lots. Effectivement, la subvention est plafonnée. La Commune dispose de chaises qui peuvent être sollicitées pour faire fonctionner la salle. Cette salle aura un caractère polyvalent. Il y a déjà eu des petites interventions l'an dernier au niveau du bar par les équipes techniques. On a des personnes qui ont de l'or dans les mains au niveau de la main d'œuvre

communale. On sait qu'elle pourra intervenir aussi là-dessus si besoin. On reste vigilant en tout cas. A la question de Monsieur VIVIER, le Président rappelle que l'objectif numéro un des travaux sur ce bâtiment, c'est l'isolation et le fait de travailler sur la stabilité du bâtiment. C'est ça, le lot 1. Ce sont les choses à prévoir absolument avant d'aller un peu plus loin dans la partie, comme précisé, équipement et autres. C'est d'abord de s'assurer que le bâtiment est au top au niveau des normes. C'est l'objectif numéro un. Monsieur VIVIER précise que le Groupe GO sera vigilant mais va suivre la proposition. Monsieur BONNET signale qu'on peut résumer ce dossier en un mot : enfin. Au niveau des chiffres, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que, quand on fait le calcul total, c'est 1,7 millions d'euros. C'est énorme. C'est colossal. Et donc, aujourd'hui, on vote bien les trois lots. Dans le dossier on voit, par exemple, des propositions d'aménagement et d'installation de sièges. Le Président précise que les équipements scéniques sont repris dans un autre lot. En fait, on va travailler par ordre. A l'intervention de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, Monsieur BOCQUILLON précise, qu'après travaux, la capacité de la salle sera de plus ou moins 400 personnes. Actuellement, elle est de 270 en bas et 123 en haut. Et cela, à cause de la taille des portes de sortie. L'augmentation de la taille de ces portes va permettre d'atteindre une capacité de 400 personnes dans la salle. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pense qu'il faudrait revoir l'aménagement de la salle en termes de disposition des sièges. Il est prévu des accès à ces sièges sur les côtés. Donc, côté mur. Et les sièges seraient l'un à la suite de l'autre. On aurait des rangées de 18 sièges. Si vous êtes au milieu, vous devez faire bouger 9 à 10 personnes pour sortir. Et donc, il serait préférable d'avoir un couloir central. Les toilettes ne font pas partie de l'aménagement. Et les seules toilettes accessibles seront celles du Scaldis qui ne sont pas géniales. Il y a toujours des problèmes d'odeur, d'évacuation. Il faudrait s'en occuper aussi. C'est bien d'avoir une salle digne de ce nom, mais il faut que le reste suive. A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ sur la révision de l'aménagement au niveau des sièges, le Président précise que, si on fonctionne comme cela, on perdra probablement en capacité. Monsieur DESMET signale que la personne qui sera contre le mur devra quand même faire bouger 9 personnes pour sortir sur l'allée centrale. Monsieur BOCQUILLON ajoute que ce point pourra aussi être discuté avec les services de secours pour l'aspect sécuritaire en cas d'évacuation. Le Président ajoute qu'il faudra aussi tenir compte de l'accessibilité aux PMR. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que les plans ne montrent pas d'espace dédié aux PMR comme dans les cinémas aujourd'hui. Monsieur VIVIER rappelle qu'Antoine a le label handicapé.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Grégory BOCQUILLON

6. Bien immobilier

Principe de vente d'un bien sis avenue du Lac à Péronnes

Le notaire Christian QUIEVY nous a fait part de l'intérêt d'un de ses clients pour l'acquisition d'un morceau de voirie à l'Avenue du Lac à Péronnes. Il s'agit d'un excédent de voirie longeant sa propriété.

Par décision du Conseil Communal du 20/02/2025, la partie de voirie a été désaffectée pour une contenance de 143 m² et a fait l'objet d'un pré-cadastration (B 895 a).

Le Comité d'acquisition des immeubles a évalué le bien à 3.575 euros.

Il est proposé au Conseil communal :

– la mise en vente du bien par une procédure de gré à gré pour un montant minimum de

3.575 euros

- le comité d'acquisition des immeubles sera chargé de la passation de l'acte

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Gauthier DUDANT

7. Lutte contre les inondations

IPALLE – Gestion intégrée et proactive des réseaux – Adhésion au module 3

Monsieur BOCQUILLON précise que, dans le cadre de la lutte contre les inondations en Wallonie picarde et dans la perspective d'une gestion proactive des réseaux « eaux usées » et « eaux pluviales », le Conseil communal, en sa séance du 19 janvier 2023, a décidé d'adhérer aux modules 1 (*Échanges, avis, contrôles, conseils (module de base)*) et 4 (*Réalisation d'une modélisation hydraulique des réseaux d'égouttage et d'aqueduc*) proposés par IPALLE.

L'adhésion au module 3 : *Entretien proactif des réseaux d'égouttage « eaux pluviales »* est fortement conseillée car outre les opérations d'entretien à raison d'une fréquence d'intervention vicennale sur le réseau « eaux pluviales », IPALLE se chargerait de la vectorisation du réseau d'égouttage « eaux pluviales » conformément à l'article 48 du Décret « impétrant » et ce, avant 2028, date butoir fixée par la réglementation.

En cas d'adhésion à ce module, la participation communale serait de 3,09 € hors TVA par habitant révisable annuellement.

Sur proposition du Collège communal, il est proposé au Conseil communal de marquer accord sur l'adhésion au module 3 *Entretien proactif des réseaux d'égouttage « eaux pluviales »*.

Monsieur VIVIER a l'impression que, depuis quelques mois, on a une nouvelle réflexion par rapport aux inondations autour de cette table. Le Directeur Général nous a transmis la liste des aménagements déjà réalisés sur l'entité en matière de lutte contre les inondations. Ici, c'est encore une aide en plus qu'on va essayer de mettre en place mais on a le sentiment de se perdre dans toutes ces aides. C'est beaucoup d'argent qui part, mais les aménagements réalisés jusqu'à aujourd'hui l'ont été majoritairement par la MOC. On va voter pour, mais il faudrait à un moment donné qu'on sache ce que l'on retire de cet argent mis dans ces intercommunales. Le but, c'est vraiment d'avoir des choses qui se mettent en place. Nous sommes dans 3 ou 4 différentes gestions de ces réseaux, de ces inondations, mais on ne voit pas vraiment le retour. Quand on regarde l'état du vieux canal de Maubray, c'est de l'eau de passage, mais on ne voit aucun point visant à essayer de le draguer ou le nettoyer. Monsieur VIVIER rappelle qu'il avait proposé de rencontrer les autorités péruwelziennes pour essayer d'avoir une prise en charge commune avec le SPW. Faire un bief à la fois pourquoi pas. Il y a encore 3 ou 4 rues qui sont oubliées au niveau de l'égouttage. En ce moment, il y a beaucoup d'adhésions pour peu de résultats. Le Président précise que, dans le cas présent, on parle vraiment d'un module d'entretien et de vectorisation, ce qui est quand même très important. Un des modules d'IPALLE auquel on a adhéré, c'est le contrôle caméra, qui impacte très clairement, directement, la lutte contre les inondations. Pourquoi ? Parce que si un impétrant a fait n'importe quoi en passant à travers une conduite, cela devient un obstacle qui peut générer de graves conséquences. IPALLE nous est très utile là-dedans, on est dans le cadre d'infractions environnementales. Les rapports fournis par IPALLE nous permettent justement de nous retourner également sur les personnes qui ont parfois fait des travaux, soit sans prévenir, ou

qui sont carrément passés à travers des conduites. Cet argent-là est bien utilisé, ça ne se voit pas, mais en tout cas, c'est très efficace. Le droit de tirage mis à disposition des communes nous aide à savoir quoi mettre en place et à pouvoir nous retourner parfois sur les personnes qui ont été indécises en matière de travaux. Monsieur DANGREMONT précise que la vectorisation des réseaux d'égouttage et l'adhésion au module 3 permettent de catégoriser et d'implémenter les réseaux d'égouttage dans notre entité. Concernant l'eau pluviale, on n'a jamais, ou pratiquement jamais, de vue là-dessus. L'adhésion au module 3 permettra aussi de faire des curages, des aqueducs, et d'avoir une vision à long terme de l'ensemble de l'égouttage, mais aussi des aqueducs pour justement lutter contre les inondations. Parce que si on n'a pas une vue, si les aqueducs ne sont pas curés correctement, ou s'il y a des problèmes au niveau des inspections caméra, on va pouvoir faire en sorte d'avoir des réparations sur ce site. Ce module-là permet d'arriver à cela. Et ce module est aussi payé par le droit de tirage. On ne va pas chercher dans la poche des citoyens pour payer ce module. On va chercher via les bénéfices d'IPALLE à savoir les bénéfices des déchets et les bénéfices de l'éolien. A l'intervention de Monsieur VIVIER concernant d'éventuels doublons, Monsieur DANGREMONT précise que le module 1, c'est vraiment l'aide et les avis d'urbanisme. IPALLE émet un avis d'urbanisme pour la gestion de l'eau à la parcelle. Le module 1, c'est aussi répondre aux coups de téléphone pour des demandes émanant des architectes ou des citoyens d'Antoing pour leur projet. Le module 4, c'est vraiment tout ce qui est lutte contre les inondations. Par exemple, on a eu l'année passée une inondation à proximité du moulin de Péronnes. Eh bien ça, le module 4 permet de faire des simulations pour voir si le réseau est en ordre et les aqueducs surtout bien dimensionnés. Ou soit s'il faut faire des bassins d'orages. C'est vraiment une linéarité, en fait, dans les modules qui permet, justement, d'avoir une manière proactive et efficace de lutter contre les inondations via IPALLE et les services communaux. Parce qu'il y a une relation entre eux. A l'intervention de Monsieur VIVIER, Monsieur DANGREMONT précise que le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut ne travaille pas sur les mêmes choses qu'IPALLE.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Grégory BOCQUILLON

8. Éclairage public

Éclairage public – remplacement d'éclairage public par des sources moins énergivores par Ores – année 2025 – estimation budgétaire.

Monsieur BOCQUILLON précise que, dans le cadre du programme de remplacement de l'ensemble du Parc wallon d'éclairage public par des sources moins énergivores s'étalant jusqu'au 31 décembre 2029 au plus tard, Ores propose d'effectuer le remplacement de 293 points d'éclairage public pour l'année 2025. L'estimation pour ce chantier s'élève à 166.226,00 euros T.V.A comprise.

Sur proposition du Collège communal, il est proposé de marquer accord sur :

- Le remplacement par ORES des 293 points d'éclairage public concernés sur la période 2025 au prix estimé de :

	Prix HTVA	Prix TVAC
Le budget global pour la réalisation du projet dont :	137.377 €	166.226 €
- OSP	137.377 €	166.226 €
- Non OSP	-	-

L'intervention OSP > 60W (125 €)	29.875 €	36.149 €
L'intervention OSP ≤ 60W (180 €)	9.720 €	11.761 €
Solde à prévoir au budget 2025	97.782 €	118.316 €

- Le choix du matériel proposé par Ores :

Type de voirie	Nom du modèle	RAL / Teinte
Rurale	Teceo / Luxis Square	AKZO 150 (sand blasted) AKZO 900 (sand blasted)
Urbanisée	Albany	RAL 7016 (anthracite grey)
Lotissements / quartiers résidentiels	Elyxe	RAL 9006 (white aluminium)
Zones piétonnes et commerçantes	Albany	RAL 7016 (anthracite grey)
Venelle / sentier	Teceo / Luxis Square	AKZO 150 (sand blasted) AKZO 900 (sand blasted)
Projecteurs pour bâtiments à éclairer	Woody Sculplood Luminy	A définir selon les endroits

- De ne pas recourir au préfinancement par Ores ;
- D'inscrire le montant de 118.316,00 euros au budget extraordinaire 2025.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ remercie l'administration pour la carte fournie ce qui permet d'avoir une vue d'ensemble sur les différents remplacements déjà effectués. A l'avenir, il semble qu'il reste le centre-ville d'Antoing principalement, et le centre du vieux Maubray soit le quartier de l'église. A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président précise que les travaux vont s'étaler jusqu'en 2029. Donc normalement, les travaux seraient terminés d'ici la fin de la législature. Monsieur VERSCHEURE note que les éclairages sont différents selon qu'on soit en zone rurale ou en zone urbanisée. Le Président signale que ce sont des études faites par ORES pour adapter le matériel en fonction de comment est-ce que la lumière doit être diffusée. Monsieur VERSCHEURE s'interroge sur les travaux qui se font à la chaussée de la Sucrerie où on a enlevé des terres en certains endroits et l'éclairage ne fonctionnait plus il y a quelques temps. Le Président précise que c'est le SPW qui a enlevé des bandes de bitume pour venir les remplacer par de la terre pour faire des bandes enherbées. Cela n'a rien à voir avec ORES.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Grégory BOCQUILLON

9. Intercommunales

- a) IMIO – assemblée générale ordinaire du 10 juin 2025

Ordre du jour :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et approbation des comptes 2024;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes;

3. Décharge aux administrateurs;
4. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes;
5. Démission d'office des administrateurs;
6. Règles de rémunération des administrateurs;
7. Renouvellement du Conseil d'Administration.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise qu'IMIO, c'est principalement des programmes informatiques pour les communes. Il serait vraiment intéressant qu'on réfléchisse à changer de plateforme communale. IMIO propose une plateforme qui est vraiment efficace. Et ce serait un plus pour chacun des concitoyens. Le Président précise qu'une étude est en cours et qu'une rencontre a déjà eu lieu avec IMIO mais aussi avec INFORIUS.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

b) IDETA – assemblée générale ordinaire du 19 juin 2025

Ordre du jour :

1. Rapport d'activités 2024
2. Comptes annuels au 31.12.2024
3. Affectation du résultat
4. Rapport du Commissaire-Réviseur
5. Décharge au Commissaire-Réviseur
6. Décharge aux Administrateurs
7. Rapport de Rémunération du Conseil d'administration de l'Intercommunale Ideta (Art. L6421-1 du CDLD)
8. Rapport du Comité de rémunération de l'Intercommunale Ideta (Art. L1523-17§2)
9. Rapport spécifique sur les prises de participations CDLD 1512-5
10. Désignation de réviseurs pour Ideta et ses structures apparentées pour les exercices comptables 2025 à 2027
11. Liquidation de la SA Sibiom
12. W³ Western Wallonia Wind & Energy - Cession des participations
13. Démission d'office du Conseil d'Administration
14. Renouvellement du Conseil d'Administration
15. Divers

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

A la demande de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le débat relatif à la question posée au point 15 de l'ordre du jour est repris ci-dessous dans le procès-verbal.

Le Président précise qu'au niveau des questions posées, on avait été informé de la mise en vente du site. Il y avait déjà des gens qui étaient venus refaire une évaluation l'an dernier. Entre temps, il y a encore eu une valse de personnes et d'autres responsables. Toujours est-il qu'on a appris la mise en vente du site. Comme vous le dites, à 3,128 millions d'euros, 100.000 euros l'hectare, c'est du fois 10, vous êtes dans le bon. C'est assez impressionnant. On sait que la SNCB a aussi besoin de liquidités. Ce n'est plus un secret pour personne. Ils ont mis le prix à 3,128 millions d'euros. Concernant l'intercommunale IDETA, vous avez vu sa réaction. Il va y avoir une analyse car on est quand même sur des montants relativement importants. Le Président pense qu'une position sera prise prochainement lors d'un CA, mercredi prochain probablement. Et une communication découlera dans la foulée de l'intercommunale qui, bien entendu, est restée intéressée par les terrains jusqu'à dernière

nouvelle. En ce qui concerne les associations, la problématique des associations, par rapport à la SNCB, vu qu'il y a eu un délai, puisqu'au moment de l'envoi de la question, on parlait de juillet, mais entre-temps, la SNCB a proposé le 5 septembre. Il y a effectivement une festivité et une association qui, du coup, pouvait un peu souffler, mais qui ne souffle quand même pas tant que ça, parce qu'elle est tributaire malheureusement des autorisations et d'un retour de la Région wallonne. Mais, vu le bug informatique, elle leur a dit qu'elle leur reviendrait dans les 60 jours. Faites le calcul, nous sommes fin mai. Ça fait à peu près la date de l'événement. C'est surtout pour ça que les associations sont un peu embêtées. La seconde association, elle, prévoit également de décaler sa date pour la faire une semaine après la première, mais même problème au niveau de la Région wallonne, puisque les demandes ayant été faites, ils essaient de joindre les gens pour pouvoir décaler les dates. Donc là, on a pris les numéros de dossier et on va écrire au niveau de la Région wallonne pour essayer d'amener leurs apaisements le plus rapidement possible, parce que travailler avec le couteau sur la gorge et l'épée de Damoclès pour savoir si on aura accès au site, sachant qu'on sait que ce sont des associations qui ont pignon sur rue et qui ont toujours été correctes, dans le cadre des organisations, je pense que personne autour de la table n'en disconviendra, eh bien si on peut les aider comme cela, on le fera. Et pour la troisième, effectivement, elle est malheureusement à cheval, puisque c'est une semaine après le délai, donc on essaiera de voir si éventuellement on ne peut pas discuter et décaler d'une petite semaine pour essayer de permettre à tout un chacun de passer l'écueil de cette vente, au moins en 2025 en tout cas. On va faire ce qu'on peut, mais en tout cas on ne sera pas un frein s'il fallait trouver d'autres solutions en termes de stationnement, puisque c'est plutôt du stationnement pour la dernière festivité qui est problématique. Et donc on s'occuperait avec les responsables pour trouver une solution qui va au mieux, parce que je vois mal toute personne sortir du champ des courges avec un gros potiron sur son épaule et le ramener sur 500 mètres en centre-ville. Voilà, ce que nous on compte faire, en tout cas ce qu'on pouvait vous en dire par rapport à la situation actuelle et votre question. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ se dit heureux d'entendre que le collègue interviendra tant auprès de la SNCB que de la Région wallonne, c'est important. L'autre point, c'est par rapport au montant, la question elle est simple, c'est est-ce que IDETA est prête à mettre ce prix là, est-ce qu'on est dans un montant raisonnable pour IDETA, j'ai pas l'impression. Le Président précise que, pour le moment, sans parler de douche froide, il y avait quand même des accords, souvenez-vous à l'époque, on a eu combien de fois le débat autour de la table, les 6, les 8 euros... Le prix étant désormais établi, il va falloir trouver une stratégie à mettre en place au niveau de l'intercommunale, si elle est toujours intéressée, ce qui est le cas. Effectivement, il va falloir prendre le temps de la réflexion parce qu'on est bien au-delà des montants qui avaient été imaginés à l'époque. Et même discuter avec la SNCB, qui a décidé de jouer cavalier seul sur ce coup-là. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ rappelle qu'il y avait une norme initiale qui était dans qui le permis, à savoir de remettre le terrain ensuite à l'agriculture, est-ce qu'on a des marges de manoeuvre par rapport à ça ? Le Président précise que, très clairement, on a, nous, en tant que collègue, même si on ne loue plus et qu'on y investit plus d'argent, on l'a quand même fait assez longtemps pour avoir notre mot à dire sur la situation. Donc, comme tout vendeur, la SNCB prendra ses renseignements urbanistiques auprès de la Ville et, très clairement, on redéfinira un peu certaines règles du jeu pour ne pas non plus permettre à n'importe qui de venir. J'ai eu écho qu'éventuellement des spéculateurs étaient intéressés par ce terrain. Autant vous dire qu'on prévoirait certainement, dans la mesure du possible, je vais prendre un exemple, que ce terrain soit réalisé dans un délai de X mois encore à débattre, mais bien sûr que cette fois-ci, on ne laissera pas n'importe qui arriver. On aura notre mot à dire, d'une certaine manière, dans les informations. Donc oui, le terrain devra être mis en œuvre, on va voir dans quel délai ça peut se faire de manière raisonnable, puisque, rappelez-vous, il y a aussi une procédure en matière de modification de plan de secteur qui est en cours, qui devra être remise au goût du jour, puisque réalisé

sous le CWATUP, devenu maintenant le CODT. C'est aussi un coût pour toute personne qui ne serait pas IDETA, qui viendrait à le faire, et aussi du temps. Donc, à un moment donné, autant vous dire qu'effectivement, il y aura une position politique qui sera prise aussi au niveau du collège. Clairement, je pense que vous serez d'accord avec nous pour dire qu'on n'est pas vraiment intéressés par avoir un grand centre logistique ou autre, ici, juste à côté. On a déjà les industries, on en parlait tout à l'heure, qui bordent certains de nos villages, et qui se développent, et c'est une bonne chose pour nous, puisqu'on a quand même des retombées majeures, on en parlait tout à l'heure pour les 11 % des carrières. Ce sont les chiffres, on en est bien d'accord là-dessus. Donc oui, à un moment donné, il faudra prendre une position, je pense, politique dans les informations qu'on transmettra, raisonnées, raisonnables, pour avoir une gestion intelligente du site et ne pas se retrouver avec tout et n'importe quoi à côté, puisque la position du Ministre Desquennes a été de mettre fin à l'hégémonie, comme il l'a dit, ce sont ses mots, des intercommunales. Mais avec les intercommunales, on était capable de garantir 20 à 30 emplois à l'hectare. Si un privé vient là-dedans, cette norme tombe. Donc, on a quand même nous un intérêt là-dedans à prendre une position politique, et je pense qu'on en discutera très prochainement ensemble. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que, ce qui est vraiment regrettable ici, c'est, un, à l'aspect agricole, comme je le disais, et deux, c'est qu'un organisme d'État, qui est la SNCB, fasse une telle plus-value sur le dos des communes, parce que IDETA, c'est nous, c'est Antoing, mais c'est aussi les citoyens de la commune, et donc, politiquement, c'est très discutable, et moralement, et donc je pense qu'il serait peut-être utile, si jamais les choses n'évoluent pas, de faire intervenir le politique à un niveau supranational. Le ministre de tutelle est un régional, je pense qu'il pourrait aussi, même si la SNCB a son propre conseil d'administration, porter le débat et faire part de notre mécontentement en tant que commune et en tant que partenaire. A la demande de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président le tiendra au courant des décisions du CA d'IDETA. Monsieur VIVIER se souvient qu'en CCATM, il avait été dit qu'il y avait une règle qui disait que, pour transformer une zone agricole en zone industrielle, la commune était obligée de compenser et remettre 20 ou 30 hectares en terrains agricoles. Le Directeur Général rappelle que ce dossier était déjà un PCA révisionnel en fin de procédure. On en était à la signature du projet définitif terminé. Tout ça, ça a déjà été fait. Il a été réalisé sous l'ancien CWATUP.

c) IPALLE – assemblée générale ordinaire du 26 juin 2025

Ordre du jour :

1. Approbation du rapport de responsabilité sociétale et environnementale « finances et durabilité » 2024.
2. Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2024 de la SC IPALLE :
 - 2.1. Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la SC IPALLE et de l'affectation du résultat
 - 2.2. Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale
 - 2.3. Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
 - 2.4. Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat
3. Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2024 de la SC IPALLE :
 - 3.1. Présentation des comptes annuels consolidés de la SC IPALLE et de l'affectation du résultat
 - 3.2. Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale
 - 3.3. Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
4. Décharge aux administrateurs.
5. Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises) concernant les comptes annuels statutaires et consolidés.
6. Rapport de rémunération (art.6421-1 du CDLD).

7. Autres documents requis par le CDLC.
8. Modifications statutaires.
9. Désignation d'un réviseur.
10. Installation d'un nouveau conseil d'administration.

Monsieur VIVIER signale qu'on avait dit, il y a quelques années, qu'on allait essayer de mettre Antoing à 100 % au niveau de l'égouttage. On a toujours 5 ou 6 % de personnes qui ne sont pas concernées par ça. On avait dit, il y a 15 ans, qu'on allait y penser pour y arriver assez vite. 15 ans après, on ne l'a toujours pas fait. Cela vise le Petit Large, la rue du Bois, la rue des Chantiers ou encore la rue de Vezoncheaux. Ce n'est peut-être pas à l'assemblée générale qu'il faut en parler, mais il est peut-être temps quand même qu'on mette des choses en place par rapport à ça. C'est une promesse qu'on a faite aux habitants il y a quelques années. Certains échevins, ici autour de la table, l'ont fait ou l'ont dit mais ça n'a pas été fait. C'est 4-5 % des citoyens d'Antoing. Pourquoi 5 % ne pourraient pas avoir droit à l'égouttage comme tout le monde, notamment avec des endroits assez délicats comme le Petit Large. Ce sont de gros chantiers et il faudra un jour y passer. Le Président rappelle que l'intercommunale avait été missionnée pour faire les études. Il va falloir trouver une solution vers l'arrière des terrains. Si on veut faire un égouttage, il faudrait faire changer à l'ensemble des habitants de la rue le sens d'évacuation de leurs eaux. Il va falloir avoir une analyse très fine de la situation parce que ça pourrait coûter très cher aux citoyens. On va essayer de trouver une solution qui pourrait agréer tout le monde pour arriver à quelque chose de qualitatif. C'est un des derniers gros points noirs de l'entrée.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

d) ORES ASSETS – Assemblée générale du 12 juin 2025

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport annuel 2024 – en ce compris le rapport de rémunération - ;
2. Transfert de réserves disponibles vers l'apport indisponible et modification statutaire ad hoc ;
3. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 ;
4. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2024 ;
5. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2024 ;
6. Nominations statutaires ;
7. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés.

e) SWDE – Assemblée générale ordinaire du 27 mai 2025

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'administration ;
2. Rapport du Collège des commissaires aux comptes ;
3. Approbation des bilans, compte de résultats et annexes au 31 décembre 2024 ;
4. Décharge aux administrateurs ;
5. Décharge au Collège des commissaires aux comptes ;
6. Nomination de deux commissaires-réviseurs ;
7. Détermination de la rémunération des commissaires ;
8. Approbation séance tenante du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mai 2025.

Agent traitant : Camille QUINTARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

10. Cultes

a) Fabrique d'église d'Antoing – compte 2024

Recettes ordinaires :

- Article 16 – Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages – suivant pièces = 1.520,00 € et non 1.480,00 € - crédit budget 2024 = 600,00 €.
- Article 18A – Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS – suivant pièces = 1.287,97 € - crédit budget 2024 = 2.672,84 €.

Montant total des recettes = 130.939,42 € - Montant budget 2024 = 128.710,13 €.

Dépenses ordinaires :

Les dépenses du chapitre I ne sont pas dépassées.

- Article 26 – Traitement brut de la nettoyeuse – suivant pièces = 5.126,34 € - crédit budget 2024 = 5.086,91 €.
- Article 27 – Entretien et réparation de l'église – suivant pièces = 157,30 € et non 559,38 € - crédit budget 2024 = 2.295,00 €.
- Article 34 – Entretien et réparation de l'horloge – suivant pièces = 402,08 € et non 0,00 € - crédit budget 2024 = 0,00 €.
- Article 47 – Contributions – suivant pièces = 966,15 € - crédit budget 2024 = 850,00 €.
- Article 50A – Charges sociales – suivant pièces = 8.038,66 € - crédit budget 2024 = 7.904,92 €.
- Article 50C – Avantages sociaux bruts – suivant pièces = 2.221,83 € - crédit budget 2024 = 2.178,17 €.

Les dépenses ordinaires du chapitre II ne sont pas dépassées.

Dépenses extraordinaires :

Les dépenses extraordinaires du chapitre II ne sont pas dépassées.

Et les dépenses totales ne sont également pas dépassées.

- Montant total des dépenses = 117.672,41 €.
- Montant budget 2024 = 128.710,13 €.

Excédent = 13.267,01 €

Madame MORY précise que, pour la fabrique d'église d'Antoing, le compte 2024 présente un excédent de 13 267,01 €. Ce résultat est dû notamment, dans les dépenses ordinaires, au traitement de la nettoyeuse, l'entretien, la réparation de l'église, ainsi que de l'horloge.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point

b) Fabrique d'église de Fontenoy – compte 2024

Recettes ordinaires :

- Article 17 – Supplément pour les frais ordinaires du culte – suivant pièces = 9.358,96 € et non 9.358,92 € - crédit budget 2024 = 13.004,96 €.

- Article 18A – Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS – suivant pièces = 179,80 € et non 154,53 € - crédit budget 2024 = 580,24 €.
- Article 18F – Divers – droit de chasse – suivant pièces = 112,00 € et non 0,00 € - crédit budget 2024 = 112,00 €.

Montant total des recettes = 19.859,94 € - Montant budget 2024 = 19.684,60 €.

Dépenses ordinaires :

Les dépenses du chapitre I ne sont pas dépassées.

- Article 17 – Traitement brut du sacristain – suivant pièces = 1.614,62 € et non 1.860,02 € - crédit budget 2024 = 1.596,09 €
- Article 19 – Traitement brut de l'organiste – suivant pièces = 856,31 € et non 980,99 € - crédit budget 2024 = 1.067,18 €.
- Article 26 – Traitement brut de la nettoyeuse – suivant pièces = 1.831,98 € - crédit budget 2024 = 1.656,68 €
- Article 33 – Entretien et réparation des cloches – suivant pièces = 331,69 € - crédit budget 2024 = 320,00 €.
- Article 35A – Entretien et réparation des appareils de chauffage – suivant pièces = 559,02 € - crédit budget 2024 = 350,00 €.
- Article 35B – Entretien et réparation de l'extincteur – suivant pièces = 19,97 € - crédit budget 2024 = 18,60 €.
- Article 47 – Contributions – suivant pièces = 990,42 € - crédit budget 2024 = 850,00 €.
- Article 50C – Avantages sociaux bruts – suivant pièces = 395,34 € et non 0,00 € - crédit budget 2024 = 591,15 €.
- Article 50D – Assurance RC – suivant pièces = 104,40 € et non 505,53 € - crédit budget 2024 = 110,00 €.
- Article 50E – Assurance loi – suivant pièces = 217,71 € - crédit budget 2024 = 200,00 €.
- Article 50G – Médecine du travail – suivant pièces = 460,64 € et non 0,00 € - crédit budget 2024 = 359,00 €.

Les dépenses ordinaires du chapitre II ne sont pas dépassées.

Et les dépenses totales ne sont également pas dépassées.

- Montant total des dépenses = 17.023,04 €.
- Montant budget 2024 = 19.684,60 €.

Excédent = 2.836,90 €

Madame MORY précise que, pour la fabrique d'église de Fontenoy, on a un excédent de 2836,90 €, justifié notamment par le traitement du sacristain, de l'organiste, de la nettoyeuse, l'entretien et la réparation des cloches, du chauffage et de l'extracteur, entre autres.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Mélanie MORY

11. Subsides aux sociétés

A l'unanimité, le Conseil approuve l'octroi d'un subside à l'ASBL Jardins Bios du Hainaut, pour l'année 2025 d'un montant de 1.500,00 €.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Gauthier DUDANT

Le Directeur Financier n'étant pas encore arrivé pour la présentation des points 12 et 13 c), le Conseil approuve l'examen des autres points jusqu'à son arrivée.

13. Finances communales

a) Situation de caisse pour le 3^{ème} trimestre 2024

Conformément à l'article L1124-42 §1 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège communal porte à la connaissance du Conseil le PV de la vérification de caisse communale du 3^e trimestre 2024 qui a eu lieu le 17 avril 2025.

Aucune remarque particulière n'a été actée.

Cette situation de caisse fait apparaître un solde global des comptes financiers débiteur de 4.579.647,82 €.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

b) Situation de caisse pour le 4^{ème} trimestre 2024

Conformément à l'article L1124-42 §1 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège communal porte à la connaissance du Conseil le PV de la vérification de caisse communale du 4^e trimestre 2024 qui a eu lieu le 17 avril 2025.

Aucune remarque particulière n'a été actée.

Cette situation de caisse fait apparaître un solde global des comptes financiers débiteur de 8.323.259,72 €.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Saverio CIAVARELLA

Politique responsable : Gauthier DUDANT

14. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Jean-Bernard VIVIER pour le groupe GO

Monsieur VIVIER expose son point :

« La perte de notre étoile et de notre reconnaissance en tant que commune sportive
Label 1* ADEPS.

Vu que :

- Depuis plusieurs années, j'ai demandé à la commune et surtout lors de l'ancienne mandature de se plonger dans le dossier des communes sportives et des étoiles décernées par l'Adeps.

- La commune a fièrement reçu sa première étoile pour donner suite à l'introduction de ce dossier.

- Lors de la mise en place de la nouvelle équipe, j'avais demandé d'être attentif sur ce point surtout que la commune avait fait pas mal d'efforts pour augmenter l'offre sportive mais aussi la gestion sportive de ses sites.
- La commune ne manque pas de crier haut et fort que nous avons les moyens et les épaules solides pour gérer le sportif.
- La commune ambitionne des grosses rénovations des bâtiments sportifs mais aussi du stade et de ses infras !
- La commune a investi dans les subsides auprès de pas mal de clubs sportifs et surtout dans la formation des jeunes.
- La commune et le conseil ont mis en place le site du BMX.
- Un nouveau club de balle pelote est revenu sur Péronnes.
- Un site loisir et sportif a ouvert à Péronnes.
- Un projet énorme se développe sur le site de l'Adeps.
- Le nouveau PYC est en route avec une section de voile sportive.
- Le club de Bruyelle est remis sur les rails.
- Des efforts de parking et d'accès PMR sont faits un peu partout.
- Des petits clubs satellites de remise en forme, de marche, de danse, se remettent en place.
- Une section Kayak s'est ajoutée sur le site de Maubray, les SUP y sont aussi regroupés.
- Des sections de clubs canins, de dressage se sont mise en place sur l'entité.
- Your Nature s'ouvre de plus en plus au public local avec ses offres sportives.
- Des plaines de jeu vont voir le jour ainsi que des petites batteries de remise en forme pour les seniors près des sites des plaines.
- Pour donner suite au mérite sportif, nous ne pouvons que constater l'ensemble du travail et du parcours de nos clubs mais aussi de nos individualités et de nos handisports...

Et j'en passe, et j'en oublie !!

Nous demandons au collège de répondre à ces diverses questions :

- Comment est-il possible d'avoir perdu cette étoile avec toutes ces nouvelles offres à Antoing ?
- Comment est-il possible avec l'ensemble de nos moyens de ne pas savoir rivaliser avec les communes voisines qui sont bien mieux classées et pourtant bien moins aisées financièrement que nous ?
- Qui est censé mettre en œuvre ces dossiers de candidatures ?
- Qui est censé dans la commune devoir vérifier ces dossiers ?
- Ne pensiez-vous pas nous orienter vers une commune plus reconnue (avec deux étoiles) au lieu de redevenir une commune sans la moindre reconnaissance sportive ?
- Quand vous parlez d'incompréhension des points à mettre en avant dans le dossier, pourquoi ne pas avoir pris les renseignements à l'époque ?

En résumé,

- Nous sommes déçus de cette triste situation.
- On pourrait dire que c'est une erreur de jeunesse du nouveau collège. Ok, mais quand on voit les investissements, c'est une bien triste erreur dont on se serait bien passés !
- Nous vous demandons de réagir au plus vite et de déjà tout mettre en œuvre pour avoir un référent sportif qui va gérer ce dossier au sein de l'administration.
- D'anticiper la date de la prochaine introduction de dossier.
- Et surtout d'avoir une relecture complète en relation avec l'inspecteur du Hainaut afin d'éviter de se retrouver à nouveau dans un contexte tout à fait ubuesque ».

Monsieur DESMET confirme que la commune avait reçu une première étoile suite à un dossier introduit en 2022. Ce dossier comprenait 5 critères et des sous-critères qui portent

notamment sur les infrastructures en elles-mêmes, à la panoplie de sports proposés, aux partenariats effectués par rapport à des catégories spécifiques (aînés, spécifique « femmes »), les accès et la mobilité, notamment les accès PMR. Ce dossier avait été introduit en 2022 et obtenu une étoile. En novembre 2024, soit avant l'arrivée de Monsieur DESMET au Collège, un dossier a été réintroduit en vue de renouveler cette demande. Le mois dernier, la mauvaise nouvelle, à savoir la perte de notre étoile, nous parvenait. Alors, qu'est-ce qui s'est passé concrètement ? Nous avons eu l'occasion de rencontrer les responsables de l'ADEPS au salon Municipalia. La grille de cotation change tous les trois ans en fonction des besoins et de la société qui évolue, autant dans le domaine du sport que de la mobilité. Cette grille est réévaluée, réinventée tous les trois ans, mais reste globalement équivalente à peu de choses près. Et la manière d'y répondre également. C'est là qu'il y a eu un petit couac. Le dossier en lui-même était bien fait, bien rédigé, c'est juste au niveau des justifications que ça a coïncé. Dans le sens où, à la suite d'une discussion avec les représentants de l'ADEPS, ils nous disaient qu'auparavant, on justifiait un petit peu comme on le voulait, un petit peu comme on le sentait, sans trop en dire non plus. Et ce qui a fait qu'il y a eu beaucoup de fraudes, peut-être pas de fraudes volontaires mais peut-être plus d'exagérations de la part de certaines communes qui ont profité de cacher un peu certaines vérités ou de les accentuer. Ce qui a fait que l'ADEPS s'est positionnée en disant qu'on va être plus vigilants à ce niveau-là. Et ils ont décidé d'être vraiment plus vigilants à leur système de cotation et de mieux quadriller ça qu'auparavant. Et de ce fait-là, c'est là que ça a coïncé. Concrètement, c'est au niveau des justifications qu'ils demandent des preuves qui sont beaucoup plus précises qu'auparavant. Ils marchent beaucoup maintenant avec un système de conventions. Donc par exemple, quand ils vous demandent tel club est soutenu par un partenariat avec la ville, c'est bien beau de donner une affiche du club, c'est bien beau de donner un article de presse qui cite que nous avons eu un partenariat avec le club et la ville. Eux s'en fichent maintenant. Ce qu'ils veulent, c'est une convention. Donc voilà, c'est très pointilleux. Ça va demander beaucoup plus de temps qu'auparavant. Qui est censé mettre en œuvre ce dossier ? Justement, on a un agent ici responsable qui va s'occuper de ce dossier. On va déjà s'y mettre dès maintenant. Un dossier sera mis en œuvre pour la fin de l'année. À la suite de l'entrevue qu'on avait eue à Municipalia, Monsieur DESMET a rencontré justement cet agent pour bien revoir l'entièreté du dossier avec cette personne. Un rendez-vous avec le responsable hennuyer pour refaire la même démarche et revoir le dossier, quitte à le faire une deuxième fois sera pris prochainement. Qui est censé vérifier ce dossier dans la commune ? C'est évidemment l'échevin en charge des sports mais les conseillers communaux, bien présents dans le milieu du sport, sont invités à collaborer avec nous car on est tous déçus de cette triste situation, bien sûr. Est-ce une erreur de jeunesse du nouveau collègue ? Peut-être. En tout cas, à l'époque du premier dossier, Monsieur DESMET précise qu'il n'était pas autour de la table du Conseil contrairement à Monsieur VIVIER. Réagir au plus vite, c'est ce qu'on est en train de faire. On met déjà en œuvre certaines pistes, certaines choses. On recherche des informations également. Pour les retranscrire, il y a ces fameuses conventions de partenariats. Anticiper, c'est ce qu'on est en train de faire également. Une relecture complète, ça se sera fait. Et le représentant hennuyer nous a dit qu'on pouvait, entre guillemets, le harceler par téléphone. C'est bien ce que Monsieur DESMET compte faire. Monsieur VIVIER remercie Monsieur DESMET pour ce retour. C'est vraiment une situation qui est triste. Pour l'administration, il y a 5-6 points qui sont importants. Le sport féminin, pour le moment. Tout ce qui est sport pour l'aide à la jeunesse. Tout ce qui est sport pour la réinsertion des jeunes. Ces points-là étaient connus. Le dossier de 2022 n'est jamais arrivé sur la table du Conseil. C'est un dossier qui passe de l'administration communale vers l'administration de l'ADEPS. Il n'est pas voté au conseil communal auparavant. Donc, la consultation, elle peut avoir lieu si on avait été invité à le voir. Faisons-le correctement et qu'on retrouve 2 belles étoiles. Et qu'on ne soit pas dans les 7 malheureuses communes qui ont perdu leur étoile. Monsieur

DESMET précise qu'Antoing n'est vraiment pas la seule à être tombée dans le cas. Le représentant qu'on a rencontré au salon nous avait dit qu'il y avait énormément de communes concernées. 7 dans le coin mais, sur l'ensemble de la Wallonie, il y en a beaucoup plus et qui sont tombées dans le même piège que nous. Quand on parle du sport féminin, il y a de ça 3 ans, quand on devait prouver la véracité d'un partenariat exclusivement féminin, on envoyait une affiche. Avec en haut à droite de l'affiche, le logo de la ville d'Antoing, c'était suffisant. Mais ça ne marche plus comme ça. Si vous voulez vraiment le prouver, alors OK, on met le logo de la ville d'Antoing. Oui. Mais alors il faut prouver que, comme partenariat, supposons que la ville offre l'accès à la salle, alors il faut qu'on ait la convention entre la ville et le club pour le prêt de la salle. Là, à partir de ce moment-là, pour eux, ça rentre comme justification valable. Ce qui ne l'est plus avec une simple affiche comme c'était si facile de le faire avant. Le dossier à remettre se complexifie pour tout le monde, mais on sera vigilant.

Monsieur CIAVARELLA, Directeur Financier, étant arrivé, le Conseil reprend son ordre du jour normal et examine désormais le point 12.

12. Finances du CPAS

Compte du CPAS 2024, compte de résultat et bilan au 31/12/2024, assortis du rapport financier (présentation en séance).

Tableau de synthèse

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	7.807.309,00	614.388,36	8.421.697,36
- Non-Valeurs	0,01	0,00	0,01
= Droits constatés net	7.807.308,99	614.388,36	8.421.697,35
- Engagements	7.700.056,66	457.635,52	8.157.692,18
= Résultat budgétaire de l'exercice	107.252,33	156.752,84	264.005,17
Droits constatés	7.807.309,00	614.388,36	8.421.697,36
- Non-Valeurs	0,01	0,00	0,01
= Droits constatés net	7.807.308,99	614.388,36	8.421.697,35
- Imputations	7.567.052,63	314.753,14	7.881.805,77
= Résultat comptable de l'exercice	240.256,36	299.635,22	539.891,58
Engagements	7.700.056,66	457.635,52	8.157.692,18
- Imputations	7.567.052,63	314.753,14	7.881.805,77
= Engagements à reporter de l'exercice	133.004,03	142.882,38	275.886,41

Le Président remercie la Directrice Générale du CPAS et son équipe pour le travail effectué. Il suspend la séance et cède la parole à Monsieur CIAVARELLA, Directeur Financier commun Ville/CPAS. Il s'excuse de son arrivée tardive, ayant été retenu par une réunion au CPAS de Bernissart. Au niveau des chiffres, le nombre de bénéficiaires de revenus d'intégration est en léger tassement par rapport aux années précédentes, ainsi que le nombre de personnes aidée financièrement par une aide sociale en cours d'année 2024, en léger tassement. Excepté cela, les autres chiffres sont sensiblement les mêmes que les années précédentes. Le e-Compte présente la situation, le résultat qu'aurait dû être celui du CPAS sans l'intervention communale. Sans surprise, ce résultat serait des plus exécrables, à moins 1.912.000 € en 2024, si la Ville n'était pas intervenue financièrement. Par contre, du coup, au niveau 2024, c'est un résultat positif de 107.000 € qui a pu être dégagé. Ce résultat aurait pu être un peu plus élevé, mais on verra par la suite pourquoi il ne l'est pas. Et donc, ça reste

malgré tout une situation plus qu'acceptable dans notre contexte. Au niveau des principales dépenses du service ordinaire, évidemment, sans surprise, avec une maison de repos en plus, les dépenses du personnel pèsent vraiment sur les finances du CPAS. Ces dépenses représentent, de mémoire, 63 % de notre budget service ordinaire. Pour les autres dépenses, le fonctionnement est en léger tassement par rapport à 2023, les dépenses de transfert en légère augmentation. Donc, ce n'est pas parce que les bénéficiaires ont diminué que les dépenses d'aide sociale n'ont pas augmenté. Les deux ne sont pas forcément en proportion, n'évoluent pas dans les mêmes proportions, ou en tout cas dans le même sens. Au niveau de la dette, elle est quasiment équivalente à 2023. En recettes cette fois, autant les dépenses du personnel représentent la plus grosse part de nos dépenses, autant ici ce sont les recettes de transfert, sans surprise, qui sont la part essentielle de nos recettes. Dans les recettes de transfert on trouve la dotation de la ville, ce qu'on reçoit en subvention au niveau du régional, donc du SPW, mais surtout l'intégration sociale au niveau du fédéral. Au niveau des prestations, ce sont les recettes liées à la maison de repos et aux autres services qui gravitent autour, mais évidemment dans une moindre mesure, donc le taxi et les aides ménagères. Et au niveau des recettes de dette, un petit montant de 4 000 euros qui est malgré tout doublé par rapport à 2023, parce qu'on arrive quand même à redégager des intérêts sur base des placements qu'on peut faire en cours d'année, ce qui était très compliqué avant 2023, vu parfois même les taux négatifs qui nous ont été impactés. Au niveau des taux de réalisation, ils sont plus qu'acceptables, donc aussi bien en dépenses, un peu moins de 95 %, c'est-à-dire que 95 % des dépenses budgétées sont réalisées et en recettes, presque 99 % des recettes budgétées qui sont donc perçues. Au niveau des recettes de prestations, on voit qu'exclusivement celles-ci proviennent des ménages. Par rapport aux locations, il y a quand même un petit parc qui est mis en location, et donc dans la masse des 1.187.000 euros de recettes de prestations, 55.000 concernent des loyers. La tendance des 4 dernières années reste sensiblement la même au niveau de la structure des recettes. Au niveau des recettes de transferts, on voit l'intervention de la Ville pour un peu plus de 1.965.000 euros en 2024, et ensuite on a ce qui provient des autres pouvoirs publics dont le SPW, le ministère de l'Intégration sociale, à 2.464.000 euros. Il y a aussi des interventions Inami et autres, vu que le CPAS a une maison de repos. Au niveau de la structure des dépenses, 63 % des dépenses concernent le personnel, 25 % concernent les dépenses de transfert et donc une très très grosse partie de l'aide sociale, 9 % des dépenses de fonctionnement et un peu moins de 2 % pour la dette. Au niveau du personnel, on voit que cette dépense pèse 4.533.000 euros en 2024, donc une augmentation qui est quand même non négligeable entre 2023 et 2024 et une hausse. Ce montant était, en 2021, de 3.510.000 euros. Entre temps, n'oublions pas les nombreux index, des chèques repas, un second pilier et donc tout ce qui, évidemment, a trait au personnel. On voit malgré tout que les équivalents temps plein n'ont pas spécialement évolué de manière très significative entre 2021 et 2024, avec un peu moins de 95 équivalents temps plein en 2024. Le seul petit changement, c'est celui du poste statutaire qui concerne tout particulièrement le Directeur Financier vu son arrivée en début d'année 2024 et qu'il est un des rares agents statutaires du CPAS. Au niveau des dépenses de fonctionnement, on voit le plus gros tassement concerne la rubrique chauffage, électricité. On a pu revenir à un taux beaucoup plus acceptable qu'en 2023 qui était exceptionnellement élevé avec un taux d'électricité dont la flambée est liée à la crise énergétique que l'on a connue. Et aussi, en 2024, de manière prudente, on avait reçu, de l'intercommunale, des chiffres assez élevés par rapport à ceux réellement facturés suite aux consommations réelles. Au niveau des dépenses d'aides sociales, un peu plus de 1.750.000 euros de dépenses liées à l'aide sociale, malgré le tassement du nombre de personnes aidées entre 2023 et 2024. Le montant a, lui, connu une augmentation suite à des index et des personnes, peut-être aidées de manière plus conséquente, via un RIS ou une autre aide de plus grande ampleur. Au niveau de la maison de repos, la synthèse analytique générée par e-Compte permet de faire un petit focus sur notre maison de repos. La situation est connue et on sait d'emblée qu'avec un service

semblable, on a beaucoup de difficultés à présenter un service qui n'est pas en mali dans une structure publique. Le passif qui est le nôtre, c'est presque 560.000 euros de mali sur cette fonction à savoir la maison de repos. Au niveau de l'extraordinaire, quelques investissements en 2024. Le plus notable et le plus important financièrement, c'est justement celui sur la maison de repos, 439.000 euros pour la rénovation de la toiture. Au niveau des créances à recouvrer, elles semblent avoir explosé entre 2023 et 2024, et ça s'explique par la ligne 413. A la ligne 413, on a un montant assez conséquent de 637.000 euros comprenant déjà 400.000 euros d'emprunts pour les travaux de toiture de la maison de repos qui y sont repris. Au 31/12/2024, l'emprunt n'ayant pas été sollicité, il apparaît comme créance à recouvrer. Mais en début d'année 2025, on a reçu le montant de l'emprunt, et donc, c'est une créance qui s'est très vite effacée pour un montant quand même assez conséquent. Cela nous remet à un taux semblable aux années 2021 à 2023. Une situation de trésorerie au niveau du CAPS, plus que correcte. Il n'y a pas eu le moindre couac cours de l'année 2024. Il y a eu des mois un peu plus compliqués, comme les mois d'août et octobre, mais il n'y a pas eu nécessité de demander à la Ville une avance de trésorerie, et encore moins de recourir à une avance de trésorerie. Pour le moment donc, la situation trésorerie est assez confortable, et ça l'est toujours ces premiers mois de l'année 2025. Comme dit en début de présentation, le montant du boni, un peu plus de 100.000, aurait pu être plus conséquent mais les réserves ordinaires ont été renforcées. Au vu de la situation qui est la nôtre, la maison de repos, la situation que tous les CPAS vont vivre dans les prochains mois au vu de ce qu'on prépare aux autres niveaux de pouvoir, et grâce à une comptabilité correcte, on a pu mettre en réserve un montant non négligeable pour fixer le fonds de réserve ordinaire à un peu plus de 500.000 euros. Ce qui nous permet d'avoir une marge de manœuvre plus confortable et faire face à un éventuel couac ou, justement d'absorber ces répercussions financières qui nous pende au nez. Aujourd'hui, on n'a encore aucun chiffre concret sur quoi s'attendre. Excepté le renforcement de notre fonds de réserve ordinaire, il n'y a rien à souligner, si ce n'est un fonds de réserve extraordinaire toujours très bas. Ce sera au Conseil du CPAS de voir s'il y a des moyens pour justement essayer de renforcer ce fonds de réserve extraordinaire qui nous permet de ne pas recourir systématiquement à l'emprunt. Car si, aujourd'hui, il y a un couac, excepté faire un emprunt, on ne sait pas beaucoup se retourner. Avec 27.000 euros et avec une maison de repos et tout le matériel lié aux soins des personnes et aux repas et autres, ce montant est dérisoire quand on voit le prix d'une cuisine de collectivité. Monsieur CIAVARELLA tient à remercier l'ensemble des services du CPAS pour leur travail parce que, dans le cadre de la récupération. C'est important qu'ils fassent un travail efficace d'emblée dans l'examen de la situation financière ce qui permet de récupérer, quand c'est nécessaire, des aides sociales qui ont été indues ou alors des aides sociales qui ont été d'emblée récupérables. Ainsi que les services administratifs qui sont efficaces et efficients. Et évidemment, la Directrice Générale qui est passionnée et dévouée par ce travail social. Le Président remercie le Directeur Financier et rejoint, bien entendu, ses remerciements aux différents services du CPAS. Monsieur VERSCHEURE donne lecture des remarques du Groupe Ouverture concernant ce compte et ses craintes pour les prochaines années : « *La situation s'aggrave ce n'est pas un scoop. En 2021, la perte était de 1.257.000 euros. En 2024, elle est de 1.912.000 euros soit une augmentation de 654.000 euros ou encore 52,6 %. Principalement due, comme précisé par le Directeur Financier, aux salaires qui représentent 63 % du budget avec le second pilier, les chèques repas. En ce qui concerne la maison de repos, elle était en mali de 326.000 euros en 2021 et nous en sommes à 559.000 euros en 2024. Pour les résidents, la situation est très favorable. En effet, le prix actuel des chambres est de 41,53 € par jour pour une chambre individuelle, il n'y a pas de supplément pour la TV, le frigo, l'incontinence, etc. Pour un exemple, chez nos voisins de Leuze, le prix d'une chambre double est de 61 euros par jour, soit 20 euros de plus par jour, auxquels il faut ajouter les suppléments cités précédemment. Nous vous demandons d'être attentifs à la situation qui a été volontairement voulue de manière historique, mais qui montre les limites*

de cette politique, qui ne reflète pas le coût réel de la maison de repos. Il est plus que temps de revoir cette politique de prix non réaliste. Par contre, contre toute attente, ce ne sont pas les RIS ni les aides financières qui ont impacté le budget, parce qu'ils sont en diminution tous les deux. Nos conseillers d'action sociale ont voté pour le budget pour les raisons suivantes. En 2024, 2024 fait partie de la législature précédente. Ce ne sont ni la Directrice Générale, ni le directeur financier qui sont responsables. Nous pensons que ce sont les décisions politiques qui ont entraîné ces dérives. Laissons donc la nouvelle équipe travailler à corriger les dérives passées. On lui souhaite déjà beaucoup de courage, au sus des chômeurs qui pourraient venir frapper à la porte du CPAS l'année prochaine. Mais aussi des projets de rénovation des bâtiments, notamment les toitures des petites maisons. On parle aussi de construction d'un parking. Le CPAS coûte actuellement 250 euros par habitant. Le budget du CPAS a été bouclé grâce à des modifications budgétaires et l'intervention communale s'est finalement chiffrée à 1.965.000 euros en 2024. Quelle sera votre politique de gestion pour les cinq prochaines années ? Avez-vous déjà relevé des mesures de rigueur à mettre rapidement en place, un plan d'action efficace pour ne fût-ce que pour infléchir la tendance ? Il va falloir que vous preniez rapidement des décisions courageuses. Merci beaucoup pour votre écoute. Monsieur COURTOIS, Président du CPAS, n'appelle pas ça une perte. En fait, c'est la commune qui intervient pour pallier au manque de recettes du CPAS. Comme le directeur financier le rappelait, 64 % du budget du CPAS et donc du compte, est composé de personnel. 43% représentent la masse de la maison de repos. Il faut se rappeler qu'il y a eu 11 indexations salariales ces dernières années. Cela a été précisé lors de la confection du budget. Et donc forcément, ça se ressent. Et oui, on peut dire qu'il y a une augmentation de la part communale, mais elle n'est pas substantielle par rapport à l'évolution de ce que le CPAS a absorbé par rapport à ces 11 indexations. Pareil pour la maison de repos. Le déficit augmente parce que, principalement, c'est du personnel, c'est de la charge de personnel. Alors, au niveau du prix, ce n'est pas une dérive. En fait, il faut se souvenir qu'une décision a été prise par le passé, où justement il y a eu une réforme à un moment donné, où les conseils précédents ont décidé d'inclure tous ces suppléments. C'était à ce moment-là qu'il fallait réagir. Il y a d'ailleurs des suppléments qui sont demandés parfois dans d'autres maisons de repos qui ne devraient plus l'être. Mais nous, on avait pris, en tout cas les conseils précédents, avaient pris cette optique d'inclure tout dans un prix. C'est vrai que le prix est historiquement bas. Maintenant, vous parlez d'une indexation de ce prix. Il faut savoir qu'il y a une législation. La législation nous dit qu'on peut augmenter le prix de la maison de repos sur base de l'indice IPC, donc l'indice des prix à la consommation. Cela, c'est fait depuis 2021, si mes souvenirs sont bons. C'est une indexation qui est faite. Elle dépend donc de cet indice. Mais on ne peut pas dire demain, voilà, on va augmenter de 30 € le prix journalier, ce n'est pas possible. Il existe une possibilité d'augmentation d'un maximum de 5 % supplémentaire. Mais alors là, il faut déposer un dossier très complet auprès de l'AVIQ. On en a discuté au Conseil de l'Action Sociale dernièrement. C'est une position qui doit être prise à un moment donné. Par contre, vous dites que ça coûte cher au niveau de l'intervention communale. Donc ça, c'est une politique qui remonte à pas mal d'années. Maintenant, les conseillers du Groupe GO au Conseil de l'Action Sociale ont un discours inverse puisqu'ils nous disent qu'il faudrait justement encore augmenter la part communale. C'est difficile de se situer par rapport aux remarques formulées aujourd'hui. Mais sachez qu'on a déjà expliqué le problème. On est tout à fait conscients. On est conscients de ce qui va probablement arriver au 1er janvier 2026. On ne sait pas dire actuellement comment nous allons être impactés au niveau budgétaire. On espère avoir les premiers chiffres d'ici le mois d'octobre d'après le gouvernement. Mais voilà, donc pour l'instant, on est tout à fait conscients du problème. On est conscients que nous sommes une maison de repos dans la région, une des moins chères. Ça avait été une décision qui avait été justifiée à l'époque. Maintenant, rattraper le prix journalier que vous exposez dans une commune autour de nous, c'est quelque chose qu'on ne

sait pas rattraper, puisqu'on est limité au niveau législation. Donc, il faut vous dire aussi que même de toute façon, si on augmente, les coûts augmenteront d'année en année, le coût de personnel, les augmentations barémiques, peut-être les futurs sauts d'index, quoi que, normalement, il ne devrait plus y avoir de saut d'index ici en 2025. Mais voilà, donc rattraper, ce ne sera pas possible. Maintenant, il y a d'autres dépenses qui sont envisagées comme la rénovation des toitures des petites maisons. Celle de la maison de repos est terminée. Mais on est attentifs avec tout l'ensemble du Conseil du CPAS sur ces problématiques. Monsieur BONNET remercie effectivement Saverio, Julie et l'ensemble du personnel du CPAS pour le travail qui a été réalisé sur ce compte. Nous sommes six conseillers communaux à avoir été conseillers de CPAS. Donc, c'est aussi un peu notre compte, car c'est le compte de la précédente législature. Monsieur BONNET n'est pas forcément d'accord avec la notion de dérive qui a été présentée par le groupe GO, parce qu'évidemment, sur la précédente législature, le CAS avait quasi l'unanimité à chaque fois, donc tout groupe politique confondu. C'est peut-être un peu fort de parler de dérive maintenant. Il faut plutôt en parler au Conseil du CAS. Au niveau de la maison de repos, effectivement, il y a un déficit important. Il ne faut pas non plus oublier que quand on gère une maison de repos publique, il ne faut pas la comparer au privé. Il y a un système de barèmes qui est beaucoup plus avantageux au niveau des frais de personnel. La maison de repos, évidemment, c'est quasi que des frais de personnel. Il y a aussi un système de congés plus important dans le public, donc il faut compenser. Il y a des normes de personnel à respecter. Qui dit plus de congés, dit un cadre plus généreux à compenser. Monsieur BONNET ne partage pas vraiment cet avis et pense qu'investir aussi dans la personne âgée et laisser du pouvoir d'achat aux résidents, c'est aussi une forme assez intéressante. Alors, au niveau du fonds de réserve, ça faisait partie de ses demandes lors du budget de reconstituer le fonds de réserve. N'oublions pas que le fonds de réserve extraordinaire est complètement vide. Ce qui veut dire que si on fait des emprunts, comme Saverio l'a dit, c'est une répercussion directe sur le budget ordinaire. Parce que dès qu'on emprunte pour l'extraordinaire, on paie à l'ordinaire. Donc ça va d'office impacter le budget ordinaire. Et donc, restons vraiment prudents. On a 100.000 euros de boni, 133.000 euros d'engagements reportés. Donc voilà, restons quand même assez prudents sur les finances du CPAS.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

13. Finances communales

- c) Compte communal 2024, compte de résultat et bilan au 31/12/2024, assortis du rapport financier (présentation en séance).

Tableau de synthèse

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	18.120.869,17	9.739.155,44	27.860.024,61
- Non-Valeurs	13.640,74	0,00	13.640,74
= Droits constatés net	18.107.228,43	9.739.155,44	27.846.383,87
- Engagements	16.349.115,72	6.488.260,57	22.837.376,29
= Résultat budgétaire de l'exercice	1.758.112,71	3.250.894,87	5.009.007,58
Droits constatés	18.120.869,17	9.739.155,44	27.860.024,61
- Non-Valeurs	13.640,74	0,00	13.640,74

= Droits constatés net	18.107.228,43	9.739.155,44	27.846.383,87
- Imputations	15.978.978,46	2.916.172,29	18.895.150,75
= Résultat comptable de l'exercice	2.128.249,97	6.822.983,15	8.951.233,12
Engagements	16.349.115,72	6.488.260,57	22.837.376,29
- Imputations	15.978.978,46	2.916.172,29	18.895.150,75
= Engagements à reporter de l'exercice	370.137,26	3.572.088,28	3.942.225,54

Le Président signale que le compte arrêté au 31 décembre 2024 sera également présenté par Monsieur le Directeur Financier. Il ajoute que le compte ordinaire 2024 présente un boni budgétaire de 238.607,49 euros à l'exercice propre. Le résultat global à l'ordinaire est de 1.758.112,71 euros. Notre compte extraordinaire 2024 présente un boni budgétaire global de 3.250.894,87 euros. Et nos différents fonds de réserve sont créditeurs. Donc, le compte est un bon compte. Le Président suspend la séance et cède la parole à Monsieur CIAVARELLA. Monsieur CIAVARELLA précise que sa présentation sera « faite maison » car le système e-Compte du SPW ne fonctionne malheureusement plus depuis le 17 avril. Le compte a été établi le vendredi 25 avril et donc l'application ne fonctionnait plus. Il remercie le service finances pour sa coopération dans la réalisation de ce document « maison ». Le chiffre de la population à la clôture de l'exercice 2024 est de 7537 habitants. À l'inverse de la population scolaire qui, elle, est en augmentation à la clôture de l'exercice 2024, et se fixait à 350 enfants dans notre enseignement communal. Au niveau des chiffres, celui qui nous intéresse ici tout particulièrement, c'est le résultat à l'exercice propre, un peu plus de 230 000 euros de résultat positif et qui vient consolider le résultat global qui atteint un peu plus de 1.750.000 euros. Un résultat qui évolue en dents de scie, mais qui, malgré tout, reste toujours largement supérieur aux 1.100.000 euros. Notre chiffre global ne se concentre pas seulement sur l'exercice propre, mais tient compte des exercices antérieurs. Au niveau des euros par habitant, on voit que la commune perçoit un peu plus de 2.029 euros de recettes par habitant et en dépense un peu plus de 1.998 euros par habitant. Les taux de réalisations sont tout aussi corrects et confortables que ceux présentés tantôt pour le CPAS. Avec, en dépense, un peu plus de 96,5 % de taux de réalisation et en recettes, on dépasse même quelque peu le 100 %. On a donc perçu quelques recettes de plus que celles qui étaient reprises dans nos budgets et modifications budgétaires. Au niveau des dépenses ordinaires, donc, quelle en est l'évolution ? Et ici aussi, mais dans une moindre mesure par rapport au CPAS, les dépenses du personnel sont notre premier poste de dépense, avec un peu plus de 1.590.000 euros. Au niveau du fonctionnement, un peu plus de 2.640.000 euros. Les transferts, qui sont aussi dans une rubrique non négligeable. Donc, transferts, c'est quoi ? Ce sont les entités qui gravitent autour de nous, à savoir, évidemment, le CPAS, on l'a dit il y a quelques minutes, pour un peu plus de 1.900.000 euros, mais aussi la zone de police, la zone de secours, les fabriques d'églises, les subventions allouées à des associations sportives entre autres. Les dépenses de transfert pèsent un peu plus de 4.500.000 euros, et les dépenses de dette un peu plus de 1.969.000 euros. Au niveau des recettes, même chose qu'au niveau CPAS, ce sont nos recettes de transferts qui sont les plus importantes, de loin devant les autres. Plus de 13.650.000 euros proviennent des recettes de transferts. Donc, c'est quoi ? C'est le fonds des communes que nous verse la Région wallonne. Ce sont les additionnels à l'impôt des personnes physiques et au précompte immobilier, mais aussi les impôts locaux. Les recettes de prestation pour un peu plus d'un million, ce sont les services qui sont facturés, donc des locations de salles, des gardes au niveau de la crèche, et différents services que la commune rend, les délivrances de carte d'identité et autres documents officiels. Et au niveau de la dette, son remboursement est d'un peu plus de 310.000 euros en 2024. Nos dépenses de personnel, qui, comme déjà annoncé, ont été en augmentation entre 2023 et 2024. Au niveau des dépenses de fonctionnement, elles sont en léger tassement entre 2023 et 2024. Elles représentent un peu plus de 350 euros par habitant. Même phénomène

qu'au niveau du CPAS, c'est la rubrique chauffage et électricité qui s'est assez fortement tassée par rapport à 2023, qui était le pic historique. La bonne nouvelle est confortée par l'éclairage public qui a aussi suivi cette pente. Le focus des dépenses énergétiques, carburants, chauffage, électricité et éclairage public suit la tendance précédemment annoncée. Au niveau de nos dépenses de transfert, on ne va pas revenir sur la dépense qui concerne le CPAS. On a un peu plus de 1.100.000 euros pour la zone de police et la zone de secours pour 197.000 euros. Ce n'est pas que la zone de secours coûte moins cher que du contraire, mais c'est parce que, depuis quelques années, la Province met la main au portefeuille. On joue quelque peu au vase communicant entre les communes de notre province et la province elle-même qui prend chaque année de plus en plus de financement de la zone de secours à sa charge. Evidemment, ce n'est pas de sa volonté, c'est imposé par l'autorité supérieure. Au niveau du traitement des déchets, un léger tassement entre 2023 et 2024 pour se fixer à un peu plus de 364 000 euros. On a une intervention quasiment équivalente pour ce qui concerne le culte et la laïcité pour un peu plus de 127 000 euros. On a des cotisations aux intercommunales pour un peu plus de 11.000 euros et des subventions pour un peu plus de 580.000 euros. Il y a une rubrique « autres » pour divers postes de transfert et, quand l'e-Compte fonctionnera, on ne manquera pas de vous envoyer cette synthèse telle qu'elle aurait pu vous être présentée sans le couac informatique du SPW. Au niveau des dépenses de dette, on voit que la charge annuelle de la dette est de 10,9% en 2024 par rapport au total des dépenses de l'exercice. Au niveau de nos recettes de prestations, comme déjà annoncé, elles se fixent à un peu plus d'un million d'euros. Quasiment statu quo ces dernières années. En gros, cette recette représente 133 euros par habitant. On a une part non négligeable de logements. Et donc on voit que l'allocation de patrimoine est quand même une rubrique importante pour celle-ci. Mais ça concerne aussi les redevances, que ce soit les redevances administratives, c'est-à-dire les documents officiels remis ici au service de population, mais aussi les salles et autres règlements redevances que nous avons. Les recettes de transfert sont principalement chez nous le précompte immobilier, l'IPP et, de manière plus anecdotique, la taxe auto. Mais qui augmente elle aussi d'année en année. On voit aussi la taxe immondices qui est vraiment dans la même fourchette à quelques centaines d'euros près depuis 2021. Au niveau de la vente de sacs, on reste aussi assez semblable sur les 4 dernières années. Par contre, on voit au niveau de la taxe industrielle une augmentation considérable ces dernières années pour se fixer à plus de 2 millions d'euros ce qui, évidemment, met du beurre dans les épinards. Au niveau des subventions du personnel, on voit qu'elles sont en léger tassement. Les APE ne sont plus indexés et, évidemment, cela se ressent. Il faudra mettre davantage la main au portefeuille. Parce que ce n'est pas prévu sauf informations contraires assez récentes, d'indexer l'enveloppe concernant les points APE pour les pouvoirs locaux. Au niveau des recettes fiscales, la fiscalité est inchangée depuis, si ma mémoire est bonne, 18 ans sur Antoing. On est à ces taux depuis trois mandatures. La fiscalité couvre 46% de nos recettes. Donc au niveau de la fiscalité, à 1% près, 47% de nos dépenses sont couvertes grâce à la fiscalité. L'évolution des recettes de dette, est en léger tassement. Le tassement provient de la ligne « Autres dividendes ». C'est le droit de tirage IPALLE qui est là, matérialisé pour 54.000 € parce qu'il n'est pas toujours évident d'avoir des informations en temps et heure. Et donc, il a été prudemment renseigné les montants reçus dernièrement. Même si, par une présentation à laquelle j'ai assisté avec Pascal il y a quelques mois, le droit de tirage est bien plus conséquent que ce montant auprès d'IPALLE. Au niveau des investissements extraordinaires, on voit les principaux postes et fonctions comptables dans lesquels on a investi en 2024 : communication voiries, BMX, Marina, ... Au niveau de nos réserves et provisions, à l'ordinaire, 769 000 € à la clôture de l'exercice 2024, à l'extraordinaire, un peu plus de 420.000 € de disponible. Et au niveau des provisions, malheureusement, c'est une information qui n'a pas été réalisée. Suite au résultat qui était aussi plus que confortable du compte, l'ensemble des provisions s'élève à 660 000 €. Pourquoi ? Parce que les provisions

étaient constituées sur base de nos bons résultats. Et donc, comme nous avons historiquement ici des provisions pour la zone de secours, pour la zone de police, pour la crèche, cette fois-ci, c'est une provision pour le CPAS qui a été constituée. Donc il y a là un montant qui pourrait être activé en cas de besoin si la situation devient très très inquiétante. Monsieur CIAVARELLA tient à remercier l'ensemble du personnel technique et administratif pour leur bonne collaboration avec le service finances, parce que sans la bonne collaboration de l'ensemble des services, c'est compliqué de travailler. Et franchement, ici, on est plus que correct, aussi bien les liaisons avec le personnel technique que les autres services administratifs communaux. Et un merci tout particulier à mes dames pour leur travail au quotidien et leur expertise. Elles sont quasiment des bibliothèques ambulantes, si je peux dire, parce qu'elles ont une connaissance de l'administration sans laquelle on ne sait rien faire. Et c'est un grand confort pour moi de travailler dans de telles conditions aussi d'avoir une bonne entente avec l'ensemble des services et avec la direction générale que Pascal mène d'une main de fer. Le Président remercie le directeur financier pour sa très claire présentation de ce compte 2024.

Monsieur VIVIER remercie l'administration pour la présentation en commission du jeudi 16 mai dernier. Merci aussi d'avoir écouté Samuel par rapport à mettre deux, trois jours en plus de délai pour examiner les chiffres. Parce que même pour vous, pour les réponses, c'est plus facile. Mais pour nous aussi, pour les questions, c'est plus facile. Pour préparer l'ensemble de nos interventions, faire ça en deux jours, c'était quasiment impossible l'année dernière. Notamment quand on avait en même temps la MB qui suivait. Nous avons reçu aussi des réponses aux différentes questions. C'était plus ou moins clair. Pour revenir sur les comptes, à Antoing, pas de souci, il y a un boni de 238 000 € à l'exercice propre et la situation active est à 1.758.000 € pour fin 2024. Nos dépenses se situent quasiment uniquement dans le personnel, à 37 %, les transferts à 30 % et le fonctionnement à 17 %. Donc c'est quand même des dépenses qui sont relativement stables par rapport à l'habitude, sauf le personnel où ça augmente un peu aussi. Et nos recettes, c'est vraiment du transfert à 89 %. Par rapport au compte, revenons un peu plus dans les chiffres. Les dépenses pour le personnel, on a augmenté un petit peu de 47.000 €. Par contre, le fonctionnement a diminué de 439 000 € par rapport à ce qu'on avait prévu au budget. C'est quand même 15 % d'écart. Comme le disait Marc, quand on prépare un budget, on essaie quand même de trouver plus ou moins les bons chiffres. Il y a presque 15 % d'écart. C'est quand même énorme. Au niveau des transferts, on a une diminution de 126.000 €. Et bien sûr, on le savait très bien, pour le CPAS, c'est 1.965.000 € de transfert. Pour les recettes, on a 100 000 € en plus que prévu en transfert et on a fait un prélèvement pour le fonds de réserve de 321 000 €, ce qui n'est pas négligeable non plus pour la suite et pour la commune. N'oublions pas que dans ces recettes de transfert, nous avons quand même les cimenteries. On n'en parle pas beaucoup mais on a 13.155.000 € de recettes de transfert, dont 1.544.000 € de cimenterie, c'est-à-dire plus de 11 %. Mais prudence, parce qu'à force de jouer avec tous ces chiffres, on est un peu en train de jouer avec le chat et la souris. On a des grands plus, des grands moins. Comme le disait Marc, ce n'est pas comme ça qu'on fait un budget. Effectivement, ce compte, il est bon, mais avec des chiffres qu'on a un peu modifiés au fur et à mesure. Comme déjà dit par le passé, la meilleure façon de préparer le budget, c'est la vôtre. Ce n'est pas comme ça dans toutes les communes, mais néanmoins, ça fonctionne. Simplement, il ne faudra pas qu'un jour il y ait des erreurs dans les choix parce que là, si ce n'est pas moins 439.000, mais plus 439.000, ce serait un peu embêtant. Au niveau des dépenses, c'est toujours le même problème : il y a un manque de commissions par rapport aux personnes ici autour de la table, par rapport aux commissions prévues au calendrier. Ça se voit déjà dans le compte par rapport aux dépenses des commissions. On remarque quand même, comme disait Saverio aussi, c'est une diminution des frais au niveau énergétique. C'est très bien, parce qu'on avait surestimé ces frais, mais on voit quand même que ça a bien diminué pour cette année-ci aussi. On a une variation des dépenses de personnel de plus 47.000 €. L'explication est louable. On a sous-

estimé des mandataires. On a des APE qui ont été augmentés. On a des dépenses de personnel qui ont été aussi variables. Et un petit peu aussi aux personnes de la crèche et au personnel statutaire. C'est un petit peu les réponses qu'on nous avait données. En tout cas, 47.000 € de différence en positif, mais c'est aussi un jeu qui peut être délicat par rapport au personnel. La saga des remparts, ça continue. On a nouveau préparé, dans le budget, des montants pour les remparts. On n'a pas engagé ces montants. Parfois, on les engage. On parle déjà de 2025. Est-ce que vous avez des nouvelles par rapport à ce bâtiment, à cette vente ? Ça, c'est une des premières questions que l'on vous pose. Des prélèvements pour les inondations. On avait prévu, au budget, 21.000 € qui sont sans emploi. Alors, quand on voit le document qu'on a reçu par rapport à l'aménagement pour les inondations, il y a quand même des choses qui ont été faites par la MOC, comme vous l'avez dit, et on n'a pas voulu faire d'emploi par rapport à cet article budgétaire. Donc là, je suppose qu'il y a une explication qui va être donnée par la suite. Pour les caméras, on a vu aussi qu'on avait sans emploi pour 6.000 €. On dit quasiment à chaque conseil qu'il faut augmenter les caméras, augmenter la surveillance sur Antoing, qu'il y a des problèmes. D'ailleurs on a parlé des problèmes rencontrés par les personnes âgées qui se font un peu roulées par des gens qui viennent visiter les maisons. Le budget caméra, s'il était prévu, il doit être mis en place. Espérons qu'il s'agit simplement d'un marché public qui est en cours et qui sera reporté sur 2025. La maison rurale de Calonne, étonnamment, moins de dépenses, mais aussi moins de rentrées financières. Espérons que ce bien communal continue quand même à être exploité correctement et qu'il n'y a pas trop d'arrêts pour le moment. L'action chèque, ça ne fonctionne pas du tout ou bien pas beaucoup. Espérons qu'on va trouver des solutions pour améliorer cette option par rapport aux chèques de fin d'année pour les cadeaux, etc..., et que l'échevin a pensé à cette problématique. Au niveau du PCS, nous avons eu réponses à nos remarques. Par rapport aux recettes, on a une nette augmentation par rapport aux documents administratifs. On se souvient qu'on avait augmenté les taxes par rapport à cela. Ça se voit dans les chiffres. Malheureusement, ce n'est pas en faveur du citoyen, mais c'est comme ça. Même si c'est vrai qu'on paye parfois deux fois pour changer de nom. La redevance des sacs poubelles est en nette diminution. Alors là, il y a deux solutions. La première, c'est que les citoyens font attention. Et ça, on l'espère. La seconde, c'est peut-être que la nature en a payé les frais ou indirectement la commune pour le ramassage. Mais en tout cas, à première vue, les citoyens prennent moins de sacs de poubelles, donc il y a quand même une amélioration par rapport à cela. Attention quand même au coût-vérité. Le coût-vérité, si on avait fait une surestimation de vente de sacs de poubelles pour arriver à un bon chiffre, il ne faudrait pas que ça nous tombe dessus un de ces jours. Les taxes de séjour, bonne nouvelle aussi, elles sont augmentées aussi. Bon, ça veut dire que l'établissement sur notre territoire est en train de prendre ses marques. Espérons que ce sera dans la même situation pour les années à venir et que ça continuera d'augmenter de cette sorte. Par rapport aux amendes administratives, les explications sont un peu plus délicates. Vous dites que l'agent est débordé. Mais dans un profil de fonction et par rapport à un travail, pourquoi mettre autant d'autres tâches à un agent qui est déjà débordé dans sa tâche à lui ? En tout cas, dire qu'on a engagé quelqu'un d'autre en communication pour diminuer ses tâches, c'est un peu facile, surtout que c'est une demande du collège depuis quelque temps et pour laquelle nous n'étions pas vraiment pour. Mais en tout cas, cet agent mérite quand même plus de liberté dans son travail pour savoir faire son travail de manière correcte. Et pour le moment, on diversifie trop ses tâches par rapport à son profil de fonction. Par rapport aux amendes de police, on a quasiment la moitié des rentrées prévues. Vous me dites qu'on n'est pas là pour prendre de l'argent aux citoyens mais nous avons une zone touristique et nous devons absolument apprendre dans cette zone touristique à faire vivre les citoyens avec les touristes. Pour le moment, on a fait beaucoup d'aménagements, on a dit beaucoup de choses, mais on n'a pas encore fait beaucoup de choses sur le terrain. Il y a quand même des moments où la police devrait intervenir plus souvent. On a eu des grosses manifestations sur le site BMX. On a eu un premier mai de

folie. Et là, c'était vraiment dangereux pour les citoyens et pour les riverains. Ce serait des pics à mettre en place par notre Bourgmestre quand il va au collège de police. N'oublions pas aussi nos ambitions par rapport à cette zone touristique, nous avons prévu des rues interdites, des parkings, une signalisation correcte. On en parle depuis 2-3 ans, mais il n'y a pas grand-chose qui vient. Là aussi, on est un peu lent pour se mettre en route. La zone touristique se met en route, se met en place, mais nous devons aussi, nous, en tant que commune, et vous en tant que responsable de la sécurité, mettre ça en place aussi en suivant le même plan. En conclusion de l'ordinaire, vous aurez compris que les taxes des carrières géraient en grande partie nos finances, parce qu'avec plus de 11% des rentrées en transfert, c'est assez facile pour Antoing. Mais néanmoins, pourquoi un exode de la population, pourquoi ne monte pas la population, avec ses si bonnes taxes, avec ses rentrées financières ? Il y a un problème de gestion sur le fond, par rapport à savoir accueillir correctement des gens sur Antoing. A l'extraordinaire, comme déjà dit par le passé, laisser traîner les dossiers trop longtemps n'est pas un gage du travail, de sécurité, ni de forme financière. Les annonces, c'est très bien. Les photos, c'est très bien. Les réseaux sociaux, c'est très bien. Mais après les annonces, il faut aussi travailler pour réaliser les projets. Vous vous souvenez, ici, autour de la table, des discussions par rapport à un bus, etc. Nous avons une situation active à 3,25 millions d'euros. Et un engagement, M. Saverio l'a montré, de 6,488 millions d'euros pour l'année dernière, dont 5,92 millions d'euros ont été non engagés. Ça veut dire que 91 % des engagements prévus n'ont pas été engagés. Alors, quand on voit ce montant, ça pose quand même des questions. Ça veut dire que nous avons fait juste de l'extraordinaire pour le fonctionnement, mais tous les gros projets qu'on a mis en place n'ont pas été engagés. Ce sont des choses qui vont se mettre en place pour l'année prochaine. Néanmoins, voilà, c'est bien de dire qu'il y a des engagements pour 6 millions, mais si on n'engage que 600.000 ce n'est pas vraiment la joie. Sur les exercices antérieurs, on a quand même engagé 46 % c'est mieux. Par contre, les citoyens, dans leur tête, ont quand même des belles promesses. Une zone Delta, on en parlera après. Un aménagement des rues et des pistes cyclables. Un réaménagement des plaines de jeux. On en a parlé beaucoup avant octobre, depuis il n'y a plus grand-chose. Un parking pour les camions, c'était déjà dans les prévisions d'il y a 7 ans maintenant, pour désengorger les villages. Des zones sécurisées pour les enfants et les adultes, le long des espaces touristiques. Un nouveau parking à la chapelle de Péronnes. On en parle beaucoup aussi, on a le terrain, mais on ne voit pas grand-chose avancer. N'oubliez pas qu'on a eu ici la coupe Belgique de BMX. On va avoir une arrivée bientôt du TRW qui va se situer sur le site de Péronnes également. Ce matin un collègue annonçait qu'il y aurait aussi des aménagements avec des problèmes de parking. Et ces problèmes de parking, on les connaît. Donc il faut enfin y remédier. On en parle aussi du nouveau bus, du Scaldis, du projet à une revitalisation urbaine, etc. En conclusion, le Groupe GO va voter pour ce compte. On va vous soutenir cette fois-ci. Avec les remarques que l'on vient de dire aujourd'hui sur l'extraordinaire, en espérant qu'elles seront prises en compte, et qu'en tout cas, on pourra enfin engager les montants pour les prochaines années. Et à l'ordinaire, par contre, on vous demande vraiment, dans le budget, de faire l'effort aussi pour que ce budget soit plus clair et avec beaucoup moins de variations que ce qu'on a vécu. C'est indécis.

Le Président remercie Monsieur VIVIER pour les remarques du Groupe GO et le soutien déjà annoncé à ce compte. Donc le dossier des Remparts, oui, vous le savez, l'année passée, cela a été dit en séance de commission, nous sommes toujours propriétaires pour le moment. On ne va pas revenir, on ne va pas refaire l'histoire. Et donc, on a épuisé l'appel de fonds, donc les fonds de réserve pour faire des travaux de toiture et un nouvel appel de fonds a été fait pour le reconstituer afin de pouvoir pallier d'autres travaux éventuels et on espère ne pas avoir besoin, mais c'est une obligation légale que de reconstituer ce fonds. Donc c'est ce qu'on a fait. Comme dit également en séance, on a fait réévaluer le bien par le comité

d'acquisition qui se chiffre à trois cent dix mille euros. La situation est que nous avons rencontré il y a quelques semaines le curateur désigné par le tribunal qui nous a fait part d'un intérêt, voire plusieurs, mais on n'a encore rien vu venir. Et donc, on va, dans la prochaine semaine, le recontacter pour savoir très clairement où en sont ces intérêts et à un moment donné de demander à ce que le curateur ou le tribunal, on puisse reprendre la mise en vente du bien. Donc voilà, il est évalué à trois cent dix mille euros, c'est le prix arrêté par le comité d'acquisition. Alors au niveau des inondations, il y avait un budget de vingt-et-un mille euros. En fait, c'est un subside qu'on perçoit à l'ordinaire et qu'on transfère ensuite vers l'extraordinaire pour mener des travaux plus importants. On avait déjà parlé de cette méthode de fonctionnement. Donc cet argent va être transféré vers l'extraordinaire pour les travaux plus conséquents. Par exemple, le fameux fossé à redents, dont on a un peu discuté sur Péronnes. C'est à ça que cet argent va servir. Donc oui, effectivement, ça peut paraître peu à cet endroit-là, mais ça va être transféré à l'extraordinaire pour être exploité dans le cadre notamment de ce genre de travaux. Il faut noter également que dans le cadre de la lutte pour les inondations, il y a certains agriculteurs qui jouent le jeu. Il faut parfois reconnaître qu'il y a des personnes de bonne composition. Par exemple, si on prend la situation au niveau du marais, il y a eu une concertation entre l'agriculteur et les services. Sur base des différentes recommandations, plantations, etc., le respect de toutes ces recommandations a permis d'éviter des réinvestissements, et donc une expropriation également pour l'agriculteur. La création d'un bassin d'orage n'est plus à l'ordre du jour car les eaux ne circulent plus. Donc voilà, c'est un aménagement concerté. Vous parliez des sentiers le mois dernier. Cette fois-ci, on peut parler de celui-là. Donc voilà, on reste attentif en tout cas. Mais c'est aussi un bon exemple. On peut ici saluer la bonne intelligence de chacun. Au niveau des chèques, là aussi, quand vous voyez en recette, et on va partir sur une somme de 10.000 €, n'oubliez pas qu'en fonction des périodes de l'année, la ville prend 5 à 10 % de la valeur achetée. Ce qui veut dire qu'il faut multiplier. Si vous suivez mon raisonnement, vous êtes de l'ordre de 70 à 80.000 € d'argent qui a été dépensé en direct dans le commerce. Rappelons que les auto-chèques ne sont pas utilisables dans les grandes surfaces. Donc peut-être que c'est moins parlant d'inscrire de cette manière-là financièrement et comptablement parlant, mais sachez que dans tous les cas que, sur le terrain, ça porte ses fruits, puisqu'on peut estimer que sur 10.000 € de chèques pris en charge du montant de pourcentage de la ville, ça veut dire qu'il y en a entre 70 et 80.000 euros dépensés dans nos commerces. Ce qui n'est quand même pas négligeable, vous en conviendrez. Au niveau également des festivités, vous parliez en matière de sécurité, vous devez savoir que, via la planification d'urgence (c'est pour ça qu'on insiste pour que les gens les rendent en temps et en heure et soient correctement complétés). Pourquoi ? Parce que quand il y a des événements majeurs dont vous avez fait mention, ils remontent au niveau des services de planification de la zone de police, qui à ce moment-là prévoit des patrouilles renforcées et ouvertes. Donc quand il y a ce genre d'événement, c'est peut-être un peu discret, en fonction de si c'est peut-être la canine ou quoi, parce qu'ils ont des véhicules banalisés, mais en tout cas, sachez que les patrouilles sont renforcées. C'est dans ce cadre-là qu'on travaille notamment, systématiquement, tous les ans, par rapport aux festivités. Chaque bourgmestre, chaque commune, liste un peu les festivités majeures, auxquelles viennent se rajouter des événements de plus petite envergure, mais à chaque fois, en tout cas, la police et la zone de police tout particulièrement a à cœur de veiller à ce que la sécurité soit bien respectée au niveau des différents événements renseignés. C'est un peu comme ça que ça fonctionne pour le moment. Les amendes administratives. Vous savez, on en a parlé également en commission, que l'arrivée du Community Manager va soulager certains membres de notre équipe, dont l'agent en question, puisque cette personne va reprendre la gestion du site web, et pas que, puisqu'il y a pour le moment plusieurs autres services qui font aussi de la com comme l'Office du Tourisme, qui se charge aussi de sa com, donc on va pouvoir décharger certaines personnes et les remettre à leurs missions. On y est attentifs, et c'est aussi pour cela

qu'on prévoit un community manager. Le Groupe GO a souvent mentionné à plusieurs reprises, et les PV de conseil ne mentiront pas, le fait qu'il y avait un déficit de communication au niveau de la ville. Donc, on y pallie également, et de toute façon, stratégiquement, même à l'échelle d'une ville d'Antoing qui compte 7500 habitants, la communication est un aspect stratégique à ne pas négliger. Venons-en aux investissements. Rappelez-vous, à l'élaboration du budget, je pense aux plaines de jeu. Je vous avais parlé qu'on maintiendrait, en tout cas dans la mesure du possible, à l'extraordinaire, 40 000 euros d'investissement pour les plaines de jeu de manière annuelle. Ça va se traduire comment ? Eh bien, vous savez que l'an dernier, on a été impacté par les contrôles du SPF sur les plaines de jeu d'Antoing et de Maubray. Eh bien, cette année, on va finir, si je peux vous permettre l'expression, la zone de Maubray. Grâce au budget que nous avons voté, il y a un investissement qui va se faire là. L'an prochain, il y en aura un autre qui se fera à Antoing. Et la réflexion qui est faite à Antoing, c'était de, éventuellement, partir sur un petit circuit plus sportif, puisqu'on a quand même quelques clubs qui pourront en bénéficier, à voir où on le placerait. Le bus, effectivement, on a annoncé le bus, très clairement. Il arrivera. En fonction des délais de livraison, notre échevin des travaux a bien supervisé les essais des différents modèles, puisqu'on n'en a pas essayé qu'un. Je l'avais dit à l'époque, il y a eu un petit excès de joie, dirais-je, par rapport à l'arrivée du bus. Mais, il arrivera, il sera là pour la rentrée. Et on est, à l'heure actuelle, en train de former 2 ou 3 agents qui suivent les cours de manière assidue pour pouvoir obtenir les différents permis. Donc, ce bus arrivera, je vous le dis, en tout cas pour la rentrée au plus tard. Donc, tout ça pour vous dire qu'on essaye de veiller au grain. Vous parlez de la mobilité douce. Vous savez que, lorsqu'on a des réunions plénières en termes d'investissement, PIC, PIMACY et autres, on a de toute façon l'obligation de faire converger nos voies de mobilité douce et nos voisins également vers le point de centralité mobile qui est la Gare d'Antoine. Et donc, de toute manière, tous les investissements, toutes les réflexions de mobilité sont pensées avec, à chaque fois, un aménagement. Je vous rappelle qu'on est toujours, on travaille toujours, en tout cas, avec la Commune de Brunehaut, sur la fiche de développement rural qui va permettre de rélier Antoing, Péronnes, via Hollain. On continue à discuter, donc il y aura encore des rencontres qui vont se faire pour continuer à développer la mobilité douce. Et rappelez-vous que j'avais pris un engagement, lors de la réunion, où on parlait des compensations de Your Nature notamment des augmentations, qui étaient de dire, si à un moment donné on arrivait à pouvoir enfin finaliser cette boucle, à ce moment-là, nous prendrions les mesures, et également, par rapport à la rue des Chantiers, si, par ailleurs, un jour, une piscine était aménagée dans la cale sèche, là, effectivement, on y réfléchit, donc on y reste extrêmement vigilants, soyez-en assurés. Sachez qu'on continuera à être attentifs, à ce qu'on puisse présenter un compte qui soit positif. Vous l'avez entendu, on s'est montré extrêmement prudents, on l'avait dit en préambule au niveau du budget, sans savoir à quelle sauce on allait être mangé au niveau des dépenses de transfert, puisque, au niveau de la zone de secours, rappelez-vous, on a eu une très grosse sueur, puisque, sans l'intervention, à l'époque, de la Région wallonne et de la Province, la contribution communale aurait été toute autre. D'ailleurs, on doit toujours se prémunir, raison pour laquelle on a constitué des bas de laine, pour les appeler comme ça, et pour pouvoir intervenir et soutenir notre CPAS. Donc, je vous le dis, on maintiendra, en tout cas, notre aide, et on continuera à gérer la commune en bon père de famille. A la question de Monsieur VIVIER sur les 90 % de non-engagements, le Président signale que, comme déjà précisé par le Directeur Général, la plupart des engagements vont être reportés cette année. Soyons de bon compte, je vous l'ai dit, on ne sait pas à quelle sauce on sera mangé non plus en matière de subsidiation, donc on espère que certains subsides seront maximisés, et d'autres qui, pour l'instant, n'ont toujours pas été renouvelés. Donc, voilà, il faut qu'on reste vigilants avant d'inscrire tout projet, et donc, oui, il y a eu des reports de projets, et ces projets seront menés cette année ou vont sortir de terre incessamment, puisque certains démarreront, dans les tous prochains mois ou

prochaines semaines. Monsieur BONNET ne compte pas refaire le débat, parce qu'il a eu beaucoup de réponses par rapport à ses questions. Il voulait également remercier le directeur général, Pascal, et Saverio, ainsi que le personnel, parce que si l'e-Compte ne fonctionnait pas, il y a eu derrière un travail assez conséquent, j'imagine. Le compte, c'est un acte technique. Donc, à un moment donné, ce n'est pas non plus là où on fait énormément de politique. Il se dit assez rassuré au niveau de la provision du CPAS. N'étant pas présent à la commission finances, donc, évidemment, il découvre aussi un peu les chiffres, mais avec l'absence d'e-Compte, c'est compliqué d'avoir des chiffres. Cependant, il souhaite obtenir le détail des provisions dès que le programme le permettra et bien voir quelles sont les provisions qui ont été actées déjà.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire.

Agent traitant : Saverio CIAVARELLA

Politique responsable : Gauthier DUDANT

14. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

« Site de Saint-Druon / Delta Zone

Attendu que

- La SNCB a obtenu en 1993 l'expropriation des occupants du site de Saint-Druon à Antoing afin d'y installer une base dévolue à la construction de la LGV BRUXELLE-PARIS. 32 hectares de terres agricoles seront alors concernés.
- Depuis 1997, soit la mise en circulation du premier TGV, le site est à l'abandon. Il ne sera jamais rendu à l'agriculture et sera laissé en l'état.
- Depuis de nombreuses années, le projet de création d'un zoning industriel est porté par IDETA et la commune d'Antoing.
- En août 2019, le conseil communal adoptait un PCAr
- Fin avril, la SNCB a annoncé qu'elle comptait mettre officiellement en vente le site, qu'il y aurait plusieurs acquéreurs potentiels et que l'accès au site ne serait plus possible dès juillet 2025.

Nous demandons que le collège réponde aux questions suivantes :

- Le collège et IDETA ont-ils été informés de la mise en vente du site ?
- IDETA compte-elle se porter candidate-acquéreur ?
- Plusieurs associations occupent ponctuellement le site pour leur événement annuel. Le collège compte-t-il intervenir auprès de la SNCB afin de trouver des solutions aux associations qui ont déjà programmé leur événement et engagé des sommes importantes ? »

A la demande de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, les propos tenus lors de ce point ont été intégrés au point 9 b) du présent procès-verbal.

15. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 17 avril 2025

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

16. Questions orales

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 21 h 40.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

G. DUDANT